

Première séance, jeudi 12 décembre 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

SOMMAIRE: Ouverture. – Communications. – Décret 2013-DIAF-67 sur les naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Demande de levée d’immunité 2013-GC-116. – Projet de loi 2013-DSJ-38 abrogeant la loi sur les cinémas et le théâtre; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi 2013-DSJ-35 portant adhésion aux modifications du concordat instituant des mesures contre les violences lors de manifestations sportives; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Rapport 2013-DSJ-78 sur le postulat N° 2026.13 Nicolas Kolly/Stephane Peiry – Situation carcérale dans le canton de Fribourg; discussion. – Rapport 2013-DSJ-68 sur le postulat N° 2080.10 Nicolas Rime/Hugo Raemy concernant le système régissant les actes authentiques; discussion. – Rapport 2013-DAEC-23 concernant les modifications du plan directeur cantonal à la suite de la modification du plan cantonal des transports; discussion. – Assermentation. – Décret 2013-DICS-29 constatant la validité de l’initiative législative entièrement rédigée «Centre cantonal de natation»; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport annuel de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB); discussion. – Postulat 2013-GC-26 Eric Collomb/François Bosson (Fribourg pionnier du tournant énergétique éolien en plaine); prise en considération. – Elections judiciaires. – Elections. – Clôture.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 8 h 00.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Pascal Andrey, Bruno Boschung, Romain Castella, Laurent Dietrich, Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, Rose-Marie Rodriguez, Ralph Alexander Schmid, Edgar Schorderet et Yvonne Stempfel-Horner.

Le Conseil d’Etat est présent in corpore.

—

Communications

Le Président. M. le Député Werner Zürcher a remis son mandat de député au 31 décembre 2013 après 12 ans d’activité au service de notre parlement. Au nom du Grand Conseil, cher Werner, je te remercie de ton engagement et te souhaite le meilleur pour ton futur. Bravo! [*Applaudissements.*]

> Le Grand Conseil prend acte de cette communication.

—

Décret 2013-DIAF-67 sur les naturalisations¹

Rapporteur: Gilles Schorderet (*UDC/SVP, SC*).

Commissaire: Marie Garnier, Directrice des institutions, de l’agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s’est réunie à huit reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 95 dossiers et audition des personnes concernées, la Commission a donné un préavis positif pour 86 dossiers, 9 dossiers ont été recalés pour diverses raisons. La Commission des naturalisations a donc donné un préavis positif pour 86 requérants, 19 conjoints et 31 enfants. C’est 136 personnes qui auraient dû obtenir le droit de cité fribourgeois et la nationalité helvétique. Je dis bien «auraient dû», car le 29 novembre dernier le Service des naturalisations a informé la Commission qu’un des requérants à la nationalité suisse, le N° 45 du projet de décret, n’est plus divorcé mais remarié avec une personne originaire de République Dominicaine. La Commission demande donc de retirer le N° 45 du décret. Je serai un peu plus précis à la lecture des articles. Toutes les autres personnes figurant dans le projet de décret remplissent les conditions légales tant fédérales que cantonales. C’est à l’unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d’entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l’accepter avec la modification annoncée.

La Commissaire. Je vous propose également d’entrer en matière et je me rallie à la proposition de la Commission.

¹ Texte du décret pp. 2398ss.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Comme annoncé, la Commission des naturalisations vous demande de retirer le N° 45 du décret. En effet, M. [REDACTED] est inscrit comme divorcé, or il est remarqué depuis le mois de juin 2012 avec une personne originaire de République Dominicaine. Cette personne est entrée en Suisse en février 2013. M. [REDACTED] ne remplit donc plus les conditions fixées par l'article 6 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois. Il devra attendre que son épouse soit domiciliée dans notre canton depuis une année et qu'elle ait acquis des connaissances suffisantes de l'une de nos langues officielles et quelques notions des institutions de notre canton et de notre Confédération. A partir de mars 2014, la Commission des naturalisations pourra reprendre le dossier.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition.

- > Modifié selon la proposition de la commission.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 85 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL,

PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 85.

Demande de levée d'immunité 2013-GC-116¹

Rapporteuse: **Emmanuelle Kaelin Murith** (PDC/CVP, GR).

La Rapporteuse. Suite à la demande de levée d'immunité de M. Markus Julmy, Procureur adjoint, adressée au Secrétariat du Grand Conseil en date du 15 octobre 2013 par M. Arthus Lehmann, Procureur ad-hoc, la Commission de justice a, conformément aux prescrits des articles 111 alinéa 3 de la loi sur la justice et 173 alinéa 2 de la loi sur le Grand Conseil, invité le Conseil de magistrature à établir un rapport. Le Conseil de magistrature, par courrier du 21 novembre 2013, a préavisé négativement la demande du Ministère public.

Il est rappelé qu'il s'agit de la plainte pénale déposée contre M. Markus Julmy, reprochant à ce dernier d'avoir divulgué à la presse qui était le dénonciateur à l'encontre de MM. Erwin Jutzet, conseiller d'Etat, et Fabien Gasser, Procureur général, suite à la mise à disposition de places de parc par le conseiller d'Etat dans le garage de la Police à des fins privées.

La Commission de justice, après avoir consulté les différentes pièces mises à disposition et pour pouvoir rédiger son rapport à l'intention du Grand Conseil, a entendu M. Markus Julmy le 26 novembre 2013 comme le prévoit la procédure. Il appert que les éléments à disposition de la Commission de justice permettent de conclure que M. le Procureur général adjoint, Markus Julmy, a agi conformément aux directives internes adoptées par le Ministère public relatives à la communication aux médias et qu'il n'a pas failli aux devoirs de sa fonction.

L'immunité accordée aux magistrats dans l'exercice de leur fonction est là pour précisément leur permettre d'exercer leur fonction avec efficacité et sérénité. Les faits reprochés, qui plus est dans une cause où la non-entrée en matière a été prononcée, ne justifient pas d'accorder la levée de l'immunité. Les conditions légales ne sont pas remplies, soit la violation grave du secret de fonction. De plus, il est précisé que le huis clos n'est pas demandé.

Par conséquent, la Commission de justice, à l'unanimité de ses membres, préavisé négativement la demande de levée d'immunité du Ministère public et propose, dès lors, au Grand Conseil de refuser ladite levée d'immunité.

¹ Préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice pp. 2485ss.

- > Au vote à bulletins secrets, la levée d'immunité est refusée par 94 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Projet de loi 2013-DSJ-38 abrogeant la loi sur les cinémas et les théâtres¹

Rapporteur: **Pierre-André Page** (UDC/SVP, GL).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Entrée en matière

Le Rapporteur. C'est avec beaucoup de plaisir que la commission parlementaire s'est mise au travail dans le but de supprimer une loi. C'est un travail inhabituel pour un député. Il est vrai que notre travail est en général celui d'élaborer de nouvelles lois avec des incidences financières et de nouvelles réglementations qui font parfois des mécontents. Alors, aujourd'hui, savourons ce moment inhabituel où la commission s'est prononcée à l'unanimité pour l'abrogation de cette loi sur les cinémas et les théâtres. Cette loi est composée de 24 articles et était prévue surtout pour protéger les mineurs. Elle date de 1977 et donnait mandat à une commission cantonale de surveillance, qui devait visionner les films et pratiquer une censure sur certains films ou une partie de ceux-ci. M. Maeder, chef de service, nous a apporté quelques cahiers de procès-verbaux de cette Commission et, croyez-moi, les titres des films visionnés étaient assez évocateurs. Comme, par exemple, «Banane mécanique» ou d'autres. Je n'en citerai pas d'autres, M. le Président, je pratiquerai l'autocensure afin d'éviter que vous m'interdisiez de poursuivre. Tout cela pour vous informer que cette commission ne siège plus depuis de nombreuses années. En fait, depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographique. L'entrée en vigueur a eu lieu le 1^{er} août 2002. Au printemps 2011, la Conférence des directrices et des directeurs des départements cantonaux de justice et police a adopté une convention avec l'Association suisse des exploitants et distributeurs de films, l'Association suisse du vidéogramme et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique. Ils ont signé cette convention pour créer une commission nationale du film et de la protection des mineurs. Cette commission informe le public sur les aspects de la consommation de films qui intéressent la protection des mineurs et elle effectue une recommandation quant aux tranches d'âge qu'elle juge adéquates pour les films proposés. Il est vrai qu'aujourd'hui, avec les téléphones portables, tout le monde a accès à tout et tout de suite. Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, en résumé, la raison de l'abrogation de cette loi sur les cinémas et les théâtres. C'est à l'unanimité que la commission parlementaire vous propose d'entrer en matière.

Le Commissaire. Vous êtes le législateur, vous êtes en principe là pour élaborer, pour discuter, pour adopter une loi,

et ici vous faites le contraire, vous supprimez, vous abrogez une loi et la remplacez par une autre loi, donc c'est un *actus contrarius*.

En effet, cette loi de novembre 1977 sur les cinémas et les théâtres est devenue caduque, contraire à la législation fédérale et complètement superflue depuis la conclusion de la convention intercantonale qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année. C'est une convention qui prévoit maintenant une commission nationale du film et de la protection des mineurs dont le fonctionnement et la mission sont réglées par un règlement. Depuis cette entrée en vigueur, tous les films qui sortent sur le marché ont une recommandation de cette commission suisse quant à l'âge taxé aux projections publiques et aux supports audiovisuels. Notre commission cantonale n'a d'ailleurs plus siégé depuis des années. Encore une fois, avec la commission unanime, je vous recommande de supprimer et d'abroger cette loi, qui est partiellement contraire à la loi fédérale sur la culture et la production cinématographique de 2001 et qui est devenue superflue suite à la conclusion de la convention.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). Le Conseil d'Etat nous propose avec le message N° 38 d'abroger en fait la loi de 1977 sur les cinémas et les théâtres qui était théoriquement encore en vigueur dans notre canton mais qui ne s'appliquait déjà plus. Celle-ci était destinée à protéger les mineurs. Evidemment, en l'an 2013, il est devenu illogique qu'il existe encore des lois cantonales régissant ce domaine. D'où l'adoption d'une convention conçue par les grands cantons (Vaud, Genève, Zurich et Bâle), le 26 octobre 2011, créant la Commission nationale du film et de la protection des mineurs.

Nous prenons également acte que le règlement d'exécution inhérent à cette loi concernant entre autres, taxes, patentes et émoluments sera abrogé par la suite par le Conseil d'Etat.

C'est à l'unanimité que le groupe socialiste approuve le message N° 38 et, une fois n'est pas coutume, une loi de moins.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Notre groupe va, bien entendu, soutenir l'abrogation de la loi sur les cinémas et les théâtres. Pour une fois que nous supprimons une loi, nous sommes très satisfaits.

Notre groupe espère même que, on ne sait jamais, nous pourrions peut-être supprimer d'autres lois inutiles d'ici la fin de la législature.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Yes, we can. Un moment magique, quasiment unique ou très rare dans la vie d'un député. Abroger une loi, c'est le top. Et quelle loi! Eh bien, la loi sur les cinémas et les théâtres. Quel soulagement. Plus appliquée depuis des années, car la mission est reprise par une commission nationale, laquelle visionne les films et les classe pour la protection des mineurs.

L'abrogation de cette loi ne change rien. Mais oui, nous pouvons dire à nos enfants et à nos petits-enfants que notre cadeau de Noël 2013 était l'abrogation d'une loi.

¹ Message pp. 2434ss.

Joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année à vous toutes et tous.

Le groupe libéral-radical vous recommande de soutenir ce projet d'abrogation de cette loi.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). L'Alliance centre gauche propose également d'abroger cette loi – sans aucun regret mais plutôt avec satisfaction. Nous partageons les arguments avancés par le Conseil d'Etat et par la commission.

Cette loi censurait plus qu'elle ne contrôlait, souvent aussi des chefs-d'œuvre. Et c'était une commission qui laissait aussi passer des œuvres violentes. Nous avons constaté dans la pratique des années 70 et 80 que cette loi, qui était censée protéger la jeunesse, protégeait surtout une certaine morale sexuelle. Donc, nous prenons acte de son abrogation, parce que cette façon de faire n'était plus appliquée depuis longtemps. Nous saluons également le fait que nous n'ayons plus une loi qui s'applique uniquement au cinéma mais pas au théâtre comme le laissait présager son intitulé. Nous saluons aussi le fait que l'on soit passé d'une logique d'interdiction à une logique de recommandation et de conseil.

Le Alliance centre gauche va voter cette abrogation à l'unanimité.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Les dispositions de notre loi relatives à l'autorisation d'exploiter une entreprise de projection de films sont devenues sans objets avec la création d'une commission nationale du film et de la protection des mineurs. Nous avons donc tous les arguments pour abroger cette loi cantonale.

Avec ces commentaires, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique entrera en matière et soutiendra le projet de loi.

Le Rapporteur. Je constate que tous les groupes acceptent à l'unanimité l'entrée en matière concernant l'abrogation de cette loi.

Je vous remercie et je n'ai pas d'autre commentaire, puisque tout me paraît limpide.

Le Commissaire. Je remercie également toutes les intervenantes et intervenants et en ce qui concerne M. le Député Gabriel Kolly, il propose d'abroger d'autres lois inutiles. Je l'invite à faire des propositions.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dou-taz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 91.

—

Projet de loi 2013-DSJ-35 portant adhésion aux modifications du concordat instituant des mesures contre les violences lors de manifestations sportives¹

Rapporteur: **Rudolf Vonlanthen** (PLR/FDP, SE).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le 11 septembre, le Grand Conseil a accepté à l'unanimité les changements dans la loi sur la Police cantonale. Comme annoncé, nous traitons aujourd'hui encore des modifications du concordat concernant les mesures contre la violence lors de manifestations sportives. Le Conseil d'Etat nous a soumis un projet pondéré. Je remercie le commissaire et son équipe pour leur excellent travail, en particulier aussi la Police cantonale avec leur commandant. Fribourg est un des derniers cantons à ratifier la modification de ce concordat, excepté le canton de Bâle, qui a refusé hier le concordat, car il a lui-même déjà un concept. Le 25 novembre, la commission a examiné en détail les modifications proposées par le Conseil d'Etat.

Gewalt an Sportveranstaltungen ist leider seit einiger Zeit keine Seltenheit mehr. Obwohl das erste Konkordat schon im Jahre 2007 beschlossen wurde, gingen die Ausschreitungen anlässlich von Sportveranstaltungen kaum zurück. Auch einige betroffene Sportverbände – ich meine hier nicht die Vereine – nahmen sich der Problematik zu wenig an. Daher wurde das Konkordat am 2. Februar 2012 angepasst, indem man beschloss, Präventionsmassnahmen zu verschärfen, um Hooligans dauerhaft von Sportveranstaltungen fernzuhalten. Somit wird eine Bewilligungspflicht für Risikospiele eingeführt, Rayonverbote können auf die ganze Schweiz ausgedehnt werden und die Behörden können Identitätskontrollen durchführen, denn es darf nicht sein, dass einige halbverrückte Hooligans – auch Randalierer genannt – ein spannendes Sportfest kaputt machen, friedliche Sportfans schikanieren und verletzen und öffentliche Gebäude und Häuser beschädigen. Diese Gewalttäter müssen hart angegangen werden. Es ist aber auch an uns, vorzubeugen und dem vorliegenden Konkordat beizutreten.

Eintreten auf die Änderung dieser Gesetzesvorlage war bei der Kommission somit unbestritten. Viel zu diskutieren gab nur Art. 3. Wer übernimmt die Sicherheitskosten bei bewilligungspflichtigen Spielen: der Staat, der Bürger und Steuerzahler, wie es heute der Fall ist, der Sportverein oder sogar der Fan? Und wer setzt schlussendlich die Höhe der Gebühren für den Sicherheitsdienst fest?

Bei der nachfolgenden Beratung werden wir auf den betreffenden Artikel zurückkommen. In diesem Sinne ist die Kommission einstimmig für Eintreten. Ich bitte Sie, das Selbe zu tun.

Le Commissaire. Qu'on le veuille ou non, cette violence dans les stades est une réalité qu'il s'agit de prendre au sérieux. Il y a eu beaucoup de dégâts, autant physiques que psychiques.

J'aimerais rappeler que la Confédération, en vue du championnat d'Europe de football en 2008 et du championnat du monde de hockey sur glace en 2009, a fait une loi pour une durée limitée. La Confédération s'immisçait dans les affaires cantonales et au lieu de modifier la Constitution fédérale et de donner cette compétence à la Confédération, les cantons ont décidé de faire un concordat. Ce concordat date de l'année 2009 et a été accepté par le canton de Fribourg, par la loi que vous êtes en train de compléter, en date du 11 septembre 2009. Depuis lors, la pratique a mis en évidence un certain nombre de lacunes dans ce texte, raison pour laquelle la Conférence des directeurs de justice et police, en date du 2 février 2012, a décidé de préciser et de compléter ce concordat. Sur le fond, il s'agit des précisions suivantes. Il y a tout d'abord une définition beaucoup plus claire du comportement violent et une définition du périmètre. Il est aussi expliqué le principe d'une autorisation pour tous les matchs de ligue nationale A masculin de hockey sur glace et de football. Chaque match de ligue nationale A, championnat ou coupe, même si en coupe il y a un club d'une ligue inférieure – le cas de Planfayon contre Lucerne en football, ou de Servette contre Düdingen – est soumis à autorisation. Les matchs de championnat nous concernant sont principalement les matchs de Gottéron. Il y aura une autorisation à l'année. Selon les matchs, s'il s'agit d'un match à risque, il faut négocier avec le club. On peut dès lors mettre des conditions.

Une autre précision concerne les fouilles corporelles ou encore la procédure applicable pour les interdictions de périmètre. Il y a environ 1 mois, 99 interdictions ont été prononcées par la Police cantonale, suite à une bagarre intervenue au restoroute de Lully. Les Bernois et les Genevois se sont rencontrés par hasard et une grande bagarre a eu lieu. Il y a eu 99 interdictions de stade. Je suis d'ailleurs saisi par pas mal de recours. L'effet suspensif n'est pas prévu dans le concordat, donc je refuse tous les effets suspensifs. Ces recours incombent aux tribunaux.

La Conférence des directeurs de justice et police a également émis des recommandations. Ce n'est pas du droit contraignant, mais des recommandations. A Fribourg, nous allons les appliquer avec beaucoup de doigté et de circonspection. Il s'agit notamment de l'interdiction de la vente d'alcool dans les stades. A Fribourg, grâce à une excellente collaboration entre la police, la préfecture et le HC Gottéron, les choses se passent bien. Nous n'avons pas eu de problèmes ces derniers mois ou même l'année passée.

Concernant l'acceptation sur le plan suisse, la moitié des cantons a déjà procédé à l'adhésion au nouveau concordat. Il y a eu référendum dans les cantons de Zoug et de Zurich. Plus de 80% des électrices et électeurs, citoyens des cantons de Zurich et de Zoug, ont approuvé ce concordat. Monsieur le Rapporteur vient de dire qu'hier le Grand Conseil du canton de Bâle a refusé ce concordat, sous prétexte que leur système serait le meilleur, et qu'il n'avait pas besoin d'adhérer à un concordat suisse, surtout si les Zurichois ont dit oui! Je regrette un peu,

¹ Message pp. 2410ss.

mais ça ne va pas beaucoup changer, car je suis convaincu que le reste des cantons va adhérer à ce concordat et Bâle va probablement plus tard également suivre.

Ce qui nous est donnée à discuter est la modification de la loi sur la Police. La volonté du Conseil d'Etat, notamment aussi dans le cadre des mesures économiques et structurelles, est que le canton ne doit pas supporter l'ensemble des frais de sécurité autour du stade. L'année passée, le contribuable a payé un montant d'environ 620 000 francs pour les matchs de Gottéron, Planfayon-Lucerne et encore Servette-Düdingen. Nous prévoyons dans cette loi que le législateur, donc vous, donne au Conseil d'Etat la délégation de compétences pour que l'on puisse dans une ordonnance détaillée prévoir une taxe sur les billets, respectivement sur le nombre des billets vendus. Le calcul n'est pas encore définitif (1 franc ou alors 2 francs). Il y aura une certaine flexibilité. Pour le moment, si l'on calcule par exemple 2 francs sur le billet vendu, on atteindrait environ 300 000 francs, donc environ la moitié des frais causés par ces matchs. Comme il y a une proposition du député Castella, on en discutera lorsque l'on traitera de cette disposition.

J'aimerais également me faire le porte-parole du commandant de la Police, qui était présent à la commission et qui nous disait que ceci n'allait pas changer beaucoup pour Fribourg. Il s'agit notamment d'assurer une unité de doctrine. Le concordat va permettre de formaliser la pratique actuelle. Monsieur le Commandant de la Police a également souligné la qualité du dialogue entre les autorités cantonales et le HC Fribourg Gottéron. Il nous a informés que 116 mesures ont été prononcées au canton de Fribourg en vertu du concordat actuel, dont 6 sont encore actives. Il y avait 99 interdictions de périmètre et 52 interdictions de stade. Monsieur le Commandant a l'intention d'appliquer avec pragmatisme les recommandations de la Conférence des directeurs de justice et police.

La commission a accepté à l'unanimité ce projet de loi. Il y a une proposition de modification à laquelle le Conseil d'Etat est d'accord de se rallier.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Zuerst möchte ich dem Staatsrat für die ausführliche Botschaft danken und der Polizei für ihre Einsätze für die Sicherheit der Bevölkerung. Nach eingehender Diskussion wird unsere Fraktion auf die Botschaft eintreten. Bei der vorliegenden Botschaft geht es darum, eine Anpassung an das Bundesgesetz vorzunehmen mit klarer Kompetenzregelung zwischen dem Oberamt, der Polizei und den Vereinen.

Für uns ist auch klar, dass Hooligans auf eine zentrale Datenbank registriert werden können, schweizweit. Die Ratifizierung von zehn Kantonen ist auch für unseren Kanton ein grosses Anliegen. Es muss dem Konkordat zugestimmt werden, damit eine Einheitlichkeit in der ganzen Schweiz eingehalten werden kann.

Unsere Fraktion hat lange über den Art. 3 (Art. 42 Abs. 2 Bst. d) debattiert und sieht keinen Unterschied zwischen der Version des Staatsrates und dem projet bis der Kommission, vor allem wenn es um das Saisonabonnement geht. Hier stellt

sich die Frage an den Herrn Staatsrat, wie sich das mit den Saisonabonnements verhält.

Aus diesem Grunde unterstützt eine Mehrheit der Fraktion den ursprünglichen Text des Staatsrates, da dieser einfacher zu kontrollieren sei als das projet bis der Kommission.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical salue la volonté affichée depuis plusieurs années de lutter contre le fléau que constituent les manifestations violentes lors d'événements sportifs qui devraient être marqués par le sceau du fair-play. Nous tenons à rappeler toutefois que ces actes malheureux sont le fait d'une très faible minorité qu'il convient de mettre face à ses responsabilités. Nous relevons par ailleurs, comme il a été dit par le commissaire, que les premières mesures instituées depuis quelques années en bonne collaboration avec les organisateurs ont déjà largement porté leurs fruits, permettant au canton de Fribourg d'être quasiment épargné par ce fléau durant ces deux dernières années. Ceci constitue si nécessaire la preuve que des mesures ciblées contre les fauteurs permettent de rétablir rapidement une ambiance propice à la rencontre comme il se doit. Il y a donc lieu en priorité d'éviter tout laxisme à l'égard des tricheurs. Pour avoir participé en tant qu'organisateur à nombre de manifestations, je m'inquiète par contre des dérives sécuritaires en matière de responsabilité collective. A trop en faire, il y a danger pour les manifestations populaires, qu'elles soient culturelles, sportives ou autres. Trop de lois, trop de contraintes, c'est bien connu, tue la volonté d'entreprendre et le travail bénévole. Certaines mesures peuvent même être contreproductives, dans le sens où elles déresponsabilisent les fauteurs de troubles, tout en chargeant les organisateurs qui subissent déjà de plein fouet les conséquences négatives de ces actes déplorables. En effet, ce sont eux qui paient le prix fort pour répondre aux exigences toujours plus contraignantes en matière de sécurité. Il paraît donc évident que les solutions les plus justes et les plus efficaces sont celles qui mettent en avant les devoirs et responsabilités de chaque individu en regard de notre société. En ce sens, je regrette que le concordat ait intégré diverses mesures qui sont assimilables à des punitions collectives inutiles, tracassières et antisociales. Je pense notamment à l'interdiction générale de consommation d'alcool à l'intérieur des manifestations. Les hooligans les plus durs n'ont pas besoin d'alcool pour être dangereux. Quand ils veulent s'alcooliser, ils le font déjà en dehors des stades. Nous ne condamnons pas l'immense majorité des fans sincères et généreux, qui ne posent pas de problème, sans compter le manque à gagner que cela pourrait représenter pour les clubs, sociétés et associations concernées. Nous comptons sur le bon sens du Conseil d'Etat, qui nous l'a rappelé aujourd'hui, et du commandant de la Police pour appliquer ces mesures avec la plus grande parcimonie.

En résumé, oui à une sécurité pour tous, oui à la responsabilité et à la liberté individuelle, non à la punition collective, non aux contraintes administratives coûteuses et tracassières dans le seul but de se donner une bonne conscience. Moyennant ces quelques considérations préventives, c'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical soutient l'entrée en matière pour lutter contre les fraudeurs.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Le concordat a été accepté par le Grand Conseil en 2009. Il s'agit aujourd'hui d'en accepter les modifications qu'il faut élaborer suite à de nouveaux débordements au niveau suisse. L'ensemble des modifications suivent une stratégie opérée en vue d'éradiquer toute forme de violence pendant ou après un match. Néanmoins, le risque zéro ne peut pas être assuré. La bagarre au restoroute de Lully en est un exemple. Ces mesures contraignantes résultent de l'incapacité de certains à suivre des règles de vie. J'invite donc tous les supporters qui seraient enclins à troubler le déroulement des matchs de réfléchir aux conséquences directes et indirectes de leurs actes, afin que les mesures contraignantes se limitent à celles-ci. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique félicite les acteurs et actrices qui entourent les matchs de Gottéron, car l'ambiance s'est nettement améliorée depuis ces derniers mois, résultat d'une intense collaboration entre le préfet, la Police cantonale, les responsables des clubs et les représentants des supporters. Le système d'autorisation ne fera que de formaliser la coopération qui est déjà pratiquée. A l'instar du Conseil d'Etat, nous ne souhaitons pas arriver à des extrêmes où la vente d'alcool doit être interdite. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique se rallie à l'argument qu'une participation des clubs sportifs aux frais de maintien de l'ordre hors des stades ou des patinoires pour les matchs soumis à autorisation est raisonnable et équitable. En effet, ce n'est pas au contribuable de supporter l'entier de ces frais. Ce n'est pas non plus à l'organisateur des matchs ou aux supporters, qui eux non plus ne sont pas responsables des débordements, de supporter ces charges. Il s'agit de garder une part équitable entre tous ces acteurs. Le partage des frais à parts égales entre l'Etat et le club me semble une bonne solution, sans pour autant aller jusqu'à l'inscrire dans la loi, afin de garder une certaine souplesse. La part payée par l'organisateur se fait sur une base de calcul liée au nombre de billets vendus. Cette méthode permet ainsi d'éviter des discussions entre la Police et l'organisateur sur le nombre de policiers engagés par match. Ensuite et pour répondre au groupe Alliance centre gauche, libre à l'organisateur de le reporter entièrement ou partiellement sur le prix du billet ou de financer cette somme par une autre voie. Il me paraissait ainsi important de l'inscrire d'une manière plus claire dans la loi, d'où mon amendement. Nous souhaitons que le Conseil d'Etat applique le concordat révisé avec bon sens et sans engager des ressources disproportionnées. La collaboration qui s'est mise en place entre tous les acteurs devrait garantir la bonne marche de la mise en place des mesures, ce lien étroit est donc primordial dans le dispositif. Avec ces commentaires, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique entrera en matière et soutiendra le projet bis.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce message modifiant le concordat instituant des mesures contre la violence lors des manifestations sportives. Les changements apportés par cette révision sont nécessaires afin de lutter efficacement contre une violence toujours plus importante dans le sport de haut niveau, en particulier dans le football et le hockey. Le groupe de l'Union démocratique du centre salue

en particulier le régime de l'autorisation, lequel permet aux autorités de contrôler, voire d'intervenir lors de l'élaboration des concepts sécuritaires. Nous appelons cependant nos autorités compétentes à faire preuve de bon sens et de pragmatisme dans les restrictions envisagées, notamment l'interdiction d'alcool dans les stades. Avec ces remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre, à la majorité de ses membres, accepte le message du Conseil d'Etat dans la version bis de la commission.

Roubaty François (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a analysé le projet de loi portant adhésion à la modification du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives. Les modifications proposées sont nécessaires pour pouvoir harmoniser ce concordat au niveau suisse. Une majorité des cantons a déjà accepté ce concordat et nous devons le faire à notre tour. Il est indispensable que chaque personne ou famille puisse se rendre à une manifestation sportive sans se faire du souci pour son intégrité corporelle. Dans le canton de Fribourg, beaucoup de choses se sont déjà améliorées. Le concept mis sur pied par le préfet, la Police et les représentants de Gottéron a déjà apporté une certaine rigueur et de la sécurité. Pour assurer une unité à l'échelle nationale, je vous invite à adopter ce concordat avec la modification apportée par la commission.

Le Rapporteur. Ich bedanke mich für alle Fragen und Bemerkungen und danke allen Rednerinnen und Rednern, dass Sie bereit sind einzutreten.

Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Merci pour votre confiance!

Das Beantworten der Fragen überlasse ich unserem Sicherheitsdirektor, der schlussendlich ja für die Sicherheit zuständig ist.

Ich möchte nur eine Bemerkung zur Frage unseres Kollegen Bruno Fasel machen. Er sieht eine gewisse Schwierigkeit, wie die Gebühr bei den Abonnementen zu handhaben sei. Im projet bis heisst es, die Gebühr «richtet sich nach der Zahl der verkauften Eintrittskarten» und ein Abo ist eine Eintrittskarte. Wir wissen, dass es in einer Meisterschaft in der Regel 25 bis 30 Hockeyspiele gibt. Also muss man zum Beispiel 25 mal 2 Franken rechnen. Ein Abonnement ist für mich ein Eintrittspreis.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenantes et intervenants pour l'entrée en matière. Je peux confirmer que nous allons avec bon sens et parcimonie appliquer les recommandations.

M. le Député Castella, vous avez raison de dire qu'il s'agit en quelque sorte d'une punition collective. Quand je vais avec des enfants et des copains voir un match de Düdingen et que nous sommes fouillés, c'est un peu humiliant. Malheureusement, c'est de la prévention et nous ne pouvons pas faire autrement.

Concernant les hooligans, la responsabilité civile est là, donc si nous pouvons les attraper, nous allons les saisir en justice. Concernant le pénal, nous avons un procureur qui va

à chaque match et qui peut tout de suite punir les gens en donnant une ordonnance pénale. Nous pouvons aussi faire des procès et les saisir en procédures civiles. Encore faut-il les attraper! Les problèmes sont souvent autour des stades. Quand vous avez affaire à une centaine de hooligans, souvent alcoolisées, ce n'est pas évident pour la Police.

A Fribourg, à l'heure actuelle, l'interdiction d'alcool n'est pas prévue. On peut la mettre en réserve au cas où un match s'annoncerait très risqué.

Der Präsident der Kommission hat bereits versucht, eine Antwort zu geben. Es kann in diese Richtung gehen. Ich habe Ihnen gesagt: Sie geben mit der Annahme dieses Gesetzes dem Staatsrat eine Kompetenzdelegation, die wir in einem Reglement genauer fassen werden. Diese Frage wird uns dabei sicher beschäftigen. Es ist eine Möglichkeit zu sagen: «Es gibt 25 Spiele, insofern macht das 25 Eintrittskarten, egal ob die Leute dann selber gehen, oder jemand anders schicken.» Das wäre sicher eine Interpretationsmöglichkeit.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. Cet article prévoit l'adhésion du canton à la modification du concordat.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Hier ermächtigen wir den Staatsrat, die nötigen Bestimmungen für die Verhinderung von Gewalt an Sportanlässen und insbesondere für die Bewilligung der Spiele zu erlassen.

- > Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. Hier unterscheiden wir zwischen kulturellen und sportlichen Veranstaltungen. Die Kommission war einstimmig der Meinung, diese Aufteilung vorzunehmen, da das Gefahrenpotential bei Weitem nicht das Gleiche ist. Gemäss Bst. c kann der Staatsrat bei kulturellen Veranstaltungen die Gesamtheit oder einen Teil der Kosten für Ordnungs- und Schutzdienst von den gewalttätigen Personen zurückverlangen oder dem Organisator auferlegen, wenn dieser seine Pflichten in grober Weise verletzt hat. Hingegen wird vom Veranstalter in Bst. d (neu) für bewilligungspflichtige Spiele automatisch eine Gebühr verlangt. Diesen Tarif – das haben wir schon gehört – setzt der Staatsrat fest.

La lettre d dit que, dans le domaine sportif, pour les matchs soumis à l'autorisation, un émolument est dû par l'organisateur de manifestations pour les frais liés au service d'ordre et de protection fixé selon le nombre de billets d'entrée vendus. Comme on l'a déjà entendu ce matin, l'idée du gouvernement

est que l'émolument devrait couvrir environ la moitié des frais d'intervention.

Le Commissaire. Ich muss ein Wort zur Unterscheidung zwischen kulturellen und sportlichen Veranstaltungen sagen. Bst. c, die kulturellen Veranstaltungen, haben wir bereits im heutigen Gesetz. Im heutigen Gesetz sind die kulturellen und sportlichen Veranstaltungen gleichgestaltet. Wir wollten eine Unterscheidung machen für die sportlichen Veranstaltungen, damit wir hier eine Gebühr erheben können.

Bei den kulturellen Veranstaltungen ist das Gefahrenpotential bedeutend kleiner. Es geht hier zum Beispiel um Giron, um eine Musikfest, ein Jodlerfest oder um irgendeine kulturelle Veranstaltung, bei der die Gefahr, dass Hooligans auftreten, bedeutend kleiner ist. Deshalb wollten wir diese Bestimmungen nicht verschärfen. Lediglich wenn der Organisator wirklich sehr schuldhaft handelt und es zum Scheitern kommen sollte, kann der Organisator ins Recht gefasst werden.

Was die Sportveranstaltungen anbetrifft: Zum Verhältnis zwischen den Kosten und dem, was der Staat dafür einbeziehen soll, werden wir eine Debatte haben, infolge des Änderungsvorschlages des Herrn Grossrates Castella, à qui je répondrai quand il aura fait son intervention.

Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition d'amendement de la Commission.

Le Président. Je suis saisi d'un amendement présenté par le député Didier Castella. Il s'agit d'un ajout à la fin de cet alinéa 2 lettre d: «[...] L'ensemble des émoluments perçus durant une saison sportive est inférieur aux 60% des frais effectifs.»

Je vous précise que la proposition de la commission, à laquelle se rallie le Conseil d'Etat, n'est pas incompatible avec cet amendement, que par conséquent nous allons avoir une discussion sur l'amendement en tant que tel et que nous n'allons pas opposer le projet bis à cet amendement, que les choses soient claires.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Je tiens en préambule à préciser que je soutiens la proposition de la création d'un article visant à facturer une partie des frais de sécurité de manifestations dans une mesure proportionnée.

Cet article me dérange toutefois sous plusieurs aspects. Tout d'abord, vous l'avez dit, le fait de créer une ségrégation et de s'adresser aux seules manifestations sportives me paraît regrettable en termes d'équité de traitement. En effet, toutes les manifestations qui engendrent d'importants déplacements de foule, cortèges et restrictions de circulation tels que l'on en vit régulièrement dans diverses manifestations comme le Slow Up, les giron des musiques ou des jeunesses, toutes ces manifestations de grande envergure engendrent des frais de police. Partant du principe que cette loi est adaptée en vertu d'un concordat intercantonal sur les hooligans et que les frais sont à ce jour largement plus importants pour ces manifestations, par souci de compromis, je me rallierai avec un peu de peine quand même à cette formulation.

Par contre, sachant que les organisateurs de manifestations paient déjà l'intégralité des frais de sécurité du site à l'intérieur de la manifestation, qu'ils collaborent avec la Police et l'Etat pour prévenir la violence, sachant également que ces clubs contribuent de manière importante à l'image positive et à l'attractivité de notre canton, qu'ils portent à travers toute la Suisse les couleurs de notre canton et de nos entreprises, qu'ils participent de fait à la vie sociale de notre société pour la plus grande joie de leurs nombreux fans, il me semble que le canton contribue pour une part raisonnable à assurer des conditions cadres qui leur permettent de s'épanouir. Je rappelle ici que les cantons qui ont vu leurs équipes phares disparaître les pleurent toujours.

Mesdames, Messieurs, nous parlons ici de violences situées principalement en dehors du site de la manifestation. J'aimerais là insister sur le fait que cette violence, souvent gratuite et inacceptable, n'est pas imputable aux seuls organisateurs qui mettent leur temps au service d'une passion et qui se passeraient bien de ces actes délictueux. La société a une part de responsabilité dans la production de ces voyous et nous aurions tort de ne pas le reconnaître. Notre société se doit donc d'assumer une part de la sécurité dans les lieux publics hors des manifestations. Le Conseil d'Etat le reconnaît d'ailleurs implicitement en annonçant qu'il envisage de créer une participation de 50%.

Dès lors, sachant que les personnes changent et que les lois restent, je suis d'avis que les belles promesses ne suffisent pas et que si nous sommes d'accord sur le fait que la société doit prendre part à ces coûts, il faut l'ancrer de manière claire et transparente dans la loi.

Enfin je rappelle que nous parlons de mesures qui sont imposées par l'Etat et subies par les organisateurs. S'il va de soi que l'Etat doit rester l'instance de décision en matière de sécurité publique, le principe «qui paie commande», que le Conseil d'Etat nous sert particulièrement souvent ces derniers temps, doit aussi ici avoir un écho.

Il serait aussi naïf de croire que, si l'an prochain tous les matchs de Gottéron étaient annulés, les comptes seraient diminués d'une charge de 662 000 francs telles qu'elle a été évaluée dans le message.

Mesdames, Messieurs, c'est pour ces raisons d'équité, de proportionnalité des effets, de reconnaissance de la responsabilité de l'Etat et de soutien envers des acteurs qui jouent un rôle non seulement économique et sportif dans notre canton, mais contribuent également à l'animation et la renommée de notre canton que je vous propose d'intégrer ce garde-fou dans la loi.

Je rappelle qu'une limite à 60% est tout à fait compatible avec ce que le Conseil d'Etat a envisagé et dit, puisqu'il avait comme principe de vouloir facturer le 50% des montants prévus.

Le Rapporteur. In der Kommission wollten wir das Gesetz griffiger machen. Daher unterbreiten wir Ihnen ein Projekt bis. Wir haben diesen Antrag auch schon in der Kommission breit diskutiert und waren mehrheitlich der Meinung, dass

wir dem Staatsrat das Vertrauen schenken sollten und seine Kompetenz somit nicht beschneiden möchten. Er hat ja vorhin gesagt, er meint, die Hälfte der Kosten zu überwälzen.

Ich bitte Sie deshalb, das Projekt bis zu unterstützen.

Nous avons déjà largement discuté de cet amendement au sein de la Commission.

La Commission est d'accord de faire confiance au Conseil d'Etat et de laisser cette petite flexibilité. Si je lis bien et si je comprends bien, l'amendement dit: «[...] durant une saison sportive est inférieur à 60%». Cela veut dire que M. le collègue député ne veut pas que le Conseil d'Etat encaisse plus de 60%. Alors finalement on est quand même à 50%. Alors je vous prie de soutenir le projet bis.

Le Commissaire. La Commission était saisie d'une proposition similaire, qu'elle a largement débattue et qu'elle a rejetée. Je suis d'accord avec le principe et je l'ai à plusieurs reprises confirmé. Le Conseil d'Etat a l'intention de facturer environ la moitié des frais de sécurité causés par ces matchs. On veut bien suivre le principe d'équité et de proportionnalité. On va le régler dans le règlement puisqu'il faut cette ordonnance. Mais je rappelle que cette idée était notamment née dans le cadre des mesures d'économies et structurelles, on l'a annoncé dans le message.

Là, il faut nous donner une souplesse, Madame la Députée Meyer l'a aussi soutenu. Il faut se rappeler que Gottéron, dont les finances vont très bien actuellement et qui est bien situé au championnat, était près de la faillite il y a quelques années. On peut très bien s'imaginer que le Conseil d'Etat à ce moment-là renonce ou va seulement à 10%. Donc dans ce cas-là, ça serait aussi un peu un auto-goal si vous dites aller à 60 ou pas plus que 60%.

Dans votre proposition, vous parlez des frais effectifs. Les frais effectifs sont les heures de Police, les véhicules, etc. Mais j'entends déjà le commandant de police. Ils ont un concept de prévention: pour chaque match, ils envoient un certain nombre de policiers. Et je vous garantis qu'il y aura une pression pour diminuer ces effectifs de la part du club demandant pourquoi la Police vient avec 50 ou 60 personnes. Cela n'est pas nécessaire contre Ambri par exemple. Il y aura une certaine pression et là je crois qu'il faut quand même laisser la responsabilité à la Police de décider du nombre de personnes à envoyer. Avec la pression de Gottéron, il y aura probablement moins de frais effectifs ou une pression pour diminuer ces frais effectifs.

Et vous parlez de 60%. Alors on a parlé de 50%, mais on peut aller en dessous de 60%. Mais vous nous donnez un indice, un signal et le Conseil d'Etat, dans les temps qui courent, va probablement aller à 60%, puisque c'est dans la loi. Je trouve qu'il faut nous laisser la flexibilité, je vous garantis que l'on va vraiment appliquer le principe de proportionnalité et que l'on va aller à 50% et pas plus. Et cela nous permet de diminuer, le cas échéant, si par exemple les finances de Gottéron devaient l'exiger.

Je vous propose de ne pas suivre cette proposition d'amendement.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).
- > Au vote, l'amendement Castella, est refusé par 68 voix contre 24 et 3 abstentions.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 24.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Colomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentiini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 68.*

Se sont abstenus:

Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 3.*

- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. In Art. 4 setzt der Staatsrat das Gesetz in Kraft. Laut seinen Auskünften möchte er dieses auf den 1. April oder 1. Mai 2014 in Kraft setzen.

Le Commissaire. Effectivement, suite à des négociations avec le HC Gottéron, on aimerait mettre en vigueur cette loi au printemps. Il faut encore voir si c'est le 1^{er} avril ou le 1^{er} mai, puisque la vente de billets pour la nouvelle saison 2014–2015

commence déjà au printemps. Il est clair que cela n'est plus applicable pour cette saison mais pour la saison prochaine.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 91 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentiini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 91.*

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2431ss.

Rapport 2013-DSJ-78 sur le postulat N° 2026.13 Nicolas Kolly/ Stephane Peiry – Situation carcérale dans le canton de Fribourg¹

Discussion

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir accepté notre postulat et de lui avoir donné une suite directe par la rédaction rapide de ce rapport. Face à des situations délicates dans lesquelles se trouvent les établissements pénitentiaires de notre canton, il est vrai que nous n'en attendions pas moins. Le constat est imparable. La criminalité a augmenté de façon impressionnante ces dernières années, tout comme la démographie d'ailleurs. Suite à ces phénomènes, il n'est pas étonnant que nos prisons soient bondées. Un aspect particulier nous avait interpellés. La capacité de notre canton à disposer de suffisamment de places de détention avant jugement. Il ressort de ce rapport que cette capacité est largement insuffisante. Nous prenons acte que désormais le Conseil d'Etat a pris un certain nombre de mesures afin d'augmenter le nombre de places de 35 à 48. Cela reste une maigre amélioration. A titre de comparaison, le canton de Vaud a annoncé au mois de mai de cette année l'ouverture de 80 nouvelles places de détention avant jugement pour 2013 et 80 autres pour 2014. Nous remercions le Conseil d'Etat pour la franchise de ce rapport. Nous apprenons aussi qu'il est arrivé à plusieurs reprises que nos autorités aient renoncé à mettre en détention avant jugement les personnes qui auraient dû l'être. Ceci est assez inadmissible et dans ces cas, M. le Conseiller d'Etat, l'Etat a failli à sa mission d'assurer la sécurité publique. En plus de faire courir un risque à nos concitoyens, cela donne un signal dévastateur, une certaine frustration pour la Police, pour qui son travail d'arrêter le délinquant n'aura servi à rien. Au délinquant, vous lui donnerez alors le message suivant: «Vous pouvez continuer, car nos prisons affichent complet.» Nous espérons que ces cas de figure ne se reproduiront plus avec les mesures qui ont été prises. Ce rapport démontre aussi que les solutions extracantonales sont particulièrement coûteuses pour notre canton et aussi relativement compliquées à mettre en œuvre.

La conclusion de ce rapport est autant imparable que le constat. En effet, comme l'affirme le Conseil d'Etat, la construction d'une nouvelle prison préventive dans le canton sera incontournable. Ce genre de projet n'est pas très sexy. La sécurité publique est et reste une tâche régaliennne de l'Etat. Pour assurer cette sécurité publique, les forces de l'ordre et la justice doivent pouvoir compter sur des places de prison en suffisance. Peut-être vous faudra-t-il, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, revoir certaines priorités pour notre canton. Je vous suggère déjà d'économiser sur vos campagnes de prévention, dont je doute personnellement grandement de l'efficacité. Les démarches et les études pour la construction d'un autre site pour la détention avant jugement doivent commencer dès aujourd'hui. Le groupe de l'Union démocratique du centre ne peut que vous encourager à empoigner ce dossier

au plus vite. C'est avec ces remarques que nous prenons acte de ce rapport.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique vous fait part de ses soucis en prenant connaissance du rapport du Conseil d'Etat sur la situation carcérale dans le canton de Fribourg. Le sujet est sensible et la population souhaite et exige que la et leur sécurité soit garantie. L'augmentation de la criminalité demande au Conseil d'Etat une vraie stratégie pour lutter contre les criminels sévissant dans le canton. Le canton de Fribourg n'est plus préservé des tristes effets de la criminalité. Il faut dès lors réagir. Le groupe félicite la Police cantonale et les magistrats sur le taux de 37% d'élucidation des affaires, taux largement au-dessus de la moyenne suisse. Il reste néanmoins 63% d'affaires criminelles non résolues. Le groupe demande au Conseil d'Etat et à la Direction de la Justice quels sont les autres moyens possibles pour encore améliorer ce taux d'élucidation des affaires. Il ne faut pas que l'impunité des criminels pousse ces personnes à considérer le canton de Fribourg comme un territoire de chasse privilégié. La sécurité a un prix. La détention pénale a un coût qui commence à devenir très inquiétant. Le Conseil d'Etat se doit de prendre ce dossier très sérieusement en mains et de trouver des solutions efficaces. Il s'agira peut-être de revoir, même certainement, les conditions-cadre et des coûts du concordat intercantonal en matière d'exécution des peines. Le Conseil d'Etat nous démontre que des efforts et solutions transitoires sont en cours pour garantir des places disponibles dans nos prisons. Pour le groupe, c'est un premier pas et nous attendons du Conseil d'Etat un rapport plus complet, plus étayé sur la situation d'ici une année.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique s'interroge également sur le principe d'une nouvelle prison. Le Conseil d'Etat ne devait-il pas étudier d'autres pistes avec les autres cantons avec des mesures plus économiques et efficaces? Les mesures d'économie structurelles de l'Etat poussent aussi le PDC à demander au Conseil d'Etat que des solutions rationnelles soient trouvées. On peut même imaginer un partenariat privé-public pour les investissements et la gestion d'une nouvelle prison. Le projet d'un établissement thérapeutique de Bellechasse avec 60 places, comme signalé dans le rapport, pour des détenus souffrant de troubles psychiques, semble être nécessaire, mais peut-être surdimensionné. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique demande un effort plus conséquent à la Direction de la Justice et au Conseil d'Etat pour limiter les coûts de fonctionnement. D'après les informations reçues de nos députés membres de la Commission interparlementaire «détention pénale», ces coûts journaliers vont de 700 à 1500 francs, soit de 21 000 à 45 000 francs par mois, comme, semble-t-il, à Genève pour la prison Curabilis. C'est exagéré et ce n'est plus acceptable.

Avec ces remarques, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique prend acte et remercie le Conseil d'Etat pour ce premier rapport et également nos collègues d'avoir ouvert le sujet sur les défis du canton à relever contre la criminalité. Merci de votre attention.

¹ Texte du rapport pp. 2467ss.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour la suite directe qu'il a donnée au postulat de nos collègues Kolly et Peiry, montrant l'importance du problème soulevé. La justice doit se faire de manière équitable pour tous. Il serait inacceptable que les peines privatives de liberté deviennent plus courtes avec l'augmentation de la criminalité pour faire face à un manque de place dans nos centres de détention. Ce serait l'envers du bon sens. Le Conseil d'Etat reconnaît la problématique dans son rapport et montre que la situation est précaire et qu'elle ne va pas aller en s'améliorant. Placer des détenus dans d'autres cantons complique le travail de nos procureurs et allonge la procédure. De plus, à moyen terme, la réintroduction des courtes peines prévues par la Confédération va encore augmenter la pression. Notre groupe est surpris que le Conseil d'Etat ne propose pas un catalogue de mesures avec des délais pour solutionner la problématique relevée et qu'il n'ait pas réfléchi à des solutions de secours urgentes en fonction d'une éventuelle dégradation de la situation. Le Conseil d'Etat ne mentionne pas non plus dans son rapport la possibilité d'étudier un partenariat public-privé pour créer les places qui manquent, celles indispensables. Souvent, des solutions provisoires peuvent être trouvées à des coûts raisonnables, par exemple avec des containers. Certes, les exigences carcérales sont élevées et il n'est pas possible de faire n'importe quoi, notamment au niveau de la sécurité. Néanmoins, nous estimons que toutes les pistes doivent être explorées, afin que la Police et la justice puissent travailler correctement et sereinement. A vouloir répondre vite, le Conseil d'Etat n'a pas pris le recul nécessaire pour analyser toutes les pistes possibles, ce que nous regrettons. Sur ces considérations, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je suis membre de la Commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats sur la détention pénale. Le groupe socialiste a examiné avec attention le rapport sur la situation carcérale dans le canton de Fribourg. C'est un rapport détaillé qui précise avec moult chiffres et références la situation de nos prisons, chiffres qui nous aideront dans la planification future de nos besoins. Au-delà des chiffres, il y a quelques points qui amènent réflexion. Tout d'abord, il y a la problématique de la coordination de l'échange des détenus. Il est ambitieux de vouloir réserver une cellule d'un clic de souris, comme on le ferait pour une chambre d'hôtel. Les conditions ne sont pas les mêmes. Par exemple, la durée de détention avant jugement n'est pas connue. Le risque de voir les détenus devoir passer d'un établissement à un autre devient élevé. La question du prix ou du coût est aussi importante. Va-t-on dans le futur privilégier un séjour ici plutôt que là pour une question financière, quitte à rendre le déplacement des juges et des avocats compliqué? Collaborons, oui, mais en-delà de toutes considérations financières.

J'aimerais soulever un autre point de la collaboration au sujet de la coordination intercantonale. Tout n'est pas encore réglé. Le suivi de l'exécution des peines lors du transfert des détenus provoque parfois des difficultés dans le transfert des dossiers, difficultés encore plus présentes lorsque les établissements des deux cantons ne s'expriment pas dans la même langue.

Les places manquent aujourd'hui. C'est ce qu'il ressort du rapport. Il est donc primordial de trouver des solutions. Ces solutions ne doivent pas passer par un dédoublement des lits dans les cellules, car la proximité, si elle est source de tensions, péjore aussi les conditions de travail des employés, les surveillants. Nous aimerions enfin émettre des doutes pour des solutions qui passeraient par une privatisation. La détention n'est pas un marché et il faut éviter la spéculation et la mise en bourse des jours de détention.

Pour conclure, le Conseil d'Etat, dans son rapport, salue la qualité du travail de la Police et de la justice. Nous la saluons aussi. Ceci ne doit pas nous rendre sourds aux demandes de ressources exprimées tant par la Police que par la justice. La population augmente, ainsi que la criminalité, nous dit le rapport. Donnons-nous les moyens de conserver une chaîne de justice de qualité. Avec ces considérations, le groupe socialiste prend acte du présent rapport.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche se réjouit aussi du rapport présenté par le Conseil d'Etat et du fait que d'une manière générale le canton se préoccupe d'avoir les places en suffisance pour les détentions avant jugement dans le canton de Fribourg. A ce sujet, nous nous sommes penchés sur la question, comme mon collègue préopinant, des collaborations intercantionales.

Dans le cadre de la détention avant jugement, il y a une nécessité d'intervention des magistrats avec les personnes qui sont en détention, ce qui complexifie la chose. Toutefois, nous sommes très ouverts à ces collaborations intercantionales, dans le sens où il faut avoir des établissements appropriés et où il n'est pas judicieux que chaque canton construise des institutions appropriées. Dans le cadre de ces concordats intercantonaux, le canton de Fribourg est plus ou moins bon élève quand il y a une planification des places à organiser. Ceci a été le cas pour Bellechasse. Le canton s'engage à faire des places supplémentaires et le fait. C'est peut-être ici que le chat a mal à la patte dans ces concordats, dans le sens où certains engagements de cantons prennent énormément de retard et où certains cantons n'assument pas leur tâche. Nous nous posons la question, qui pourrait être retransmise à la commission intercantonale de surveillance, mais aussi au niveau des gouvernements, s'il n'y aurait pas lieu au niveau des tarifs d'avoir une fois un argument financier qui puisse faire pression sur les cantons qui n'assument pas les engagements qu'ils ont pris. Je pense notamment au canton de Genève avec l'institution mentionnée dans le rapport ou encore le canton de Neuchâtel dans d'autres domaines pour la détention de jeunes filles, etc. Il y aurait ici quelque chose d'important à créer. C'est avec ces remarques que nous prenons acte de ce rapport.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie les postulants d'avoir accepté que l'on traite directement dans leur postulat leur question. Je crois que nous avons été exhaustifs. M. Kolly a dit qu'il s'agissait d'un rapport rédigé avec franchise. Effectivement, nous avons fait les études nécessaires et nous n'avons rien caché, même si les faits ne sont pas toujours réjouissants.

Ce thème est d'actualité. Il y a une augmentation énorme de la criminalité, notamment des cambriolages. Il y a beaucoup d'arrestations. Si, il y a 10 ans ou 5 ans, les prisons suffisaient encore, maintenant il y a une surpopulation. A Champ-Dollon, il y a environ trois fois plus de détenus que ce qui est prévu. Dans le canton de Vaud, j'ai eu des contacts avec le conseiller d'Etat en charge des prisons qui me demande s'il ne peut pas placer quelques détenus à Fribourg. Nous avons même parlé de la réouverture de la prison de Bulle, de faire une sorte de succursale. Vous voyez la problématique. Ce sont des cris d'alarme. Je suis dès lors très content que ce débat ait lieu pour que les députés soient sensibilisés.

A moyen terme, nous n'allons pas pouvoir éviter la construction d'une prison. D'ailleurs, la prison centrale en basse-ville n'est pas idéale, également pour la Police, les procureurs et les convoyeurs. Pour les détenus, il y a peu de place pour travailler. Quand il s'agit de prononcer le budget, ce n'est pas facile ni sexy de construire une prison. J'ai bien entendu que tout le monde soutient le fait qu'il faille faire quelque chose.

Le Conseil d'Etat veut aller dans le sens d'un concordat pour la détention avant jugement. Ceci prend du temps. Il n'est pas sûr que nous allons solutionner avec un concordat les problèmes. A Fribourg, les problèmes sont encore moins aigus que dans les cantons de Vaud et de Genève. Il ne suffit pas de faire un concordat, encore faut-il que les cantons respectent leurs obligations. Curabilis pour les thérapies, ça fait plus de 40 ans que l'on en parle. Il semblerait que c'est en chantier. Etant donné que Champ-Dollon est surpeuplé, il se peut que Genève y place des gens en détention avant jugement. Neuchâtel, pour les jeunes filles, ça fait aussi 15 ans que l'on en parle. Il y a deux Directions qui y sont mêlées: la santé publique et la sécurité. Lors de notre dernière rencontre avec les Neuchâtelois, ils ont dessiné une solution.

Concernant les prix de Champ-Dollon, on calcule un prix entre 900 et 1200 francs. Ce n'est pas une solution. J'aborde alors le thème des tarifs. On veut s'approcher d'une couverture entière des frais. Nous n'en sommes pas encore là, mais j'espère que l'on va y arriver. Concernant les Bernois, ça nous coûte beaucoup plus cher que si nous sommes dans un canton concordataire.

On nous reproche de ne pas avoir envisagé toutes les pistes. Nous avons agi et réuni la direction de Bellechasse, le Ministère public, le commandant de la Police, le directeur du Service d'exécution des sanctions pénales et des prisons. Nous avons cherché et trouvé quelques solutions, notamment concernant les courtes peines. Bellechasse a été d'accord de les prendre, bien que ceci leur déplaît car ce n'est pas leur mission. Normalement, c'est tout un processus de travail, de resocialisation. Ils sont dans des ateliers, dans des fermes. Accepter quelqu'un qui purge uniquement deux ou trois semaines, souvent des cas assez difficiles (toxicodépendants, etc.), ce n'est pas simple. La police a aussi accepté de garder plus de 24h une personne dans ses centres, à Domdidier, à Vaulruz et à Fribourg, respectivement à Granges-Paccot. Ce n'est pas simple pour la Police non plus.

Pour les femmes, nous avons fait une convention avec le canton de Vaud. Elles ne sont plus dans la prison centrale. Etant donné que les cellules sont plus grandes que les autres, on en met déjà deux par cellule. On examine la question pour savoir si l'on peut mettre deux lits dans une cellule de 7,5 m². Ce sera effectivement très difficile, surtout lorsque l'on voit le type de détenus qui ont de graves problèmes psychiques.

Nous avons aussi pensé à élargir les EAP à Bellechasse. On peut élargir le secteur dédié à l'exécution anticipée des peines. On pourrait y faire 16 places avec des frais d'environ 3 millions. Les détenus qui purgent une peine de manière anticipée doivent donner leur accord, le procureur aussi et l'avocat également. Si quelqu'un conteste les faits qui lui sont reprochés et qu'il soit d'accord d'exécuter sa peine de manière anticipée, il se contredit et admet en quelque sorte sa culpabilité.

Monsieur Schoenenweid aimerait que le taux d'élucidation soit encore amélioré. La police fribourgeoise fait vraiment un excellent travail. Nous sommes presque les meilleurs en ce qui concerne le taux d'élucidation. Nous avons 37%, alors que sur le plan suisse il s'agit de 24% je crois. Il est évident que l'on veut s'améliorer. Les tests ADN et d'autres techniques nous permettent d'avancer.

Concernant les solutions PPP, le député Benoît Piller a donné une partie de la réponse. A Burgdorf, pour la construction de la prison, il n'y a pas trop de problèmes. En revanche, pour l'exploitation d'une prison, nous avons le code pénal qui prévoit la resocialisation, etc., et donner ceci à un privé, au marché libre, pour exploiter une prison n'est vraiment pas une bonne idée. Ceci se fait aux Etats-Unis, mais ces derniers ne sont pas toujours de bons exemples.

Vous parlez, M. le Député, également du centre thérapeutique qui est prévu à Bellechasse, pour lequel nous allons vous saisir l'année prochaine d'un crédit d'étude. Nous avons prévu de créer 60 places de thérapie. De plus en plus, les juges ne prononcent pas seulement une peine mais une thérapie stationnaire. Nous avons de plus en plus de détenus psychologiquement dérangés. Il nous manque des places. Fribourg a besoin d'environ 20 places, mais sur le plan suisse il s'agit de 400 places à trouver. Si on construit dans le cadre du concordat, avec un concept de prise en charge que l'on élabore ensemble avec le Réseau de santé mentale et la Santé publique, la Confédération, qui est très impliquée et très intéressée, nous versera une subvention de 35%. On peut discuter du nombre de places, mais, à la longue, les frais d'exploitation seront plus ou moins payés par les autres cantons.

M. le Député Wicht demande une solution urgente. J'ai cité les pistes à exploiter, donnez-moi en d'autres! Nous avons déjà songé à des containers, mais il faut les frais d'exploitation et du personnel. Vous devez séparer les gens qui sont en préventive et les gens qui exécutent une peine. Admettons que l'on mette des containers à Bellechasse, il faut complètement séparer les gens et il faudrait du personnel supplémentaire. Nous avons un gel du personnel. Les bâtiments, nous pouvons les faire, mais il faut encore du personnel.

Je ne pense pas que nous n'ayons pas le recul nécessaire. Il n'y a pas de solution miracle. Si vous en avez, je vous invite à me la donner.

Nous avons également discuté du fait de pouvoir réserver des chambres. Ce serait possible si nous avions des cellules libres. Ce n'est malheureusement pas le cas. Le chef et son adjoint du Service d'application des peines, notamment le lundi, téléphonent toute la journée. On envoie des convoyeurs jusqu'au canton de Glaris. C'est une perte d'énergie et d'argent. Ce n'est pas bien non plus pour les procureurs et pour les avocats. Il n'y a pas de cellules libres. Ce système de réservation de cellules est très difficile.

Concernant les frais, nous sommes en train de revoir la question. Nous avons déjà avancé depuis 2011 et j'espère arriver en 2014 à la couverture des frais. Nous n'avons pas de gens, également concernant l'internement à Bochuz. Si on augmente nos prix, les autres vont aussi augmenter.

C'est un thème d'actualité que je déplore. Le Conseil d'Etat va tout mettre en œuvre pour chercher des solutions à court et à moyen terme.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport 2013-DSJ-68 sur le postulat N° 2080.10 Nicolas Rime/Hugo Raemy concernant le système régissant les actes authentiques¹

Discussion

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Ich habe keine besonderen Interessenbindungen zum Thema zu deklarieren.

«Was lange währt, wird endlich Bericht», könnte man sagen. Am 9. September 2010 haben Nicolas Rime und ich das Postulat eingereicht, am 11. Mai 2011 hat es der Grosse Rat für erheblich erklärt. Seither ist leider so viel Zeit verstrichen, dass Kollege Rime nicht mehr im Rat sitzt. Das war aber ehrlicherweise nicht der Grund für seinen Rücktritt. Ich aber habe ausgeharrt.

Die Sozialdemokratische Fraktion nimmt wie folgt Stellung. Der Bericht ist klar geprägt von einer Haltung, welche das freiberufliche Notariat bevorzugt. Beim Vergleich der Systeme werden vor allem die Vorteile des freiberuflichen Notariats und die Nachteile des Amtsnotariats aufgeführt. Notare tragen ohne Zweifel eine grosse Verantwortung, wie andere Berufstätige auch. Sie müssen qualitativ hochstehende Dienstleistungen erbringen, wie andere Berufstätige auch. Das ist aber sicher in beiden Notariatssystemen möglich und wird auch gemacht.

Vergleicht man aber die Kosten, so ist es unbestritten, dass vergleichbare Leistungen mit dem Amtsnotariat günstiger

erbracht werden als mit freiberuflichen Notaren. Das hat die Vergleichsstudie des Preisüberwachers aus dem Jahre 2007 klar bestätigt. Vergleicht man beispielsweise die Kosten für ein Haus im Wert von 650 000 Franken, so kostet dieses im Kanton Freiburg schlussendlich 679 000 Franken, in Zürich, einem Kanton mit Amtsnotariat, 653 000 Franken. In diesem Preis sind aber natürlich nicht nur die Notariatskosten einberechnet. Hier überzeugt allerdings das Argument des Staatsrates, dass im Amtsnotariat ein Teil der Kosten auf den Kanton und somit auf die Steuerpflichtigen übertragen wird, was wir ebenfalls als ungerecht empfinden. Wer nie die Leistungen eines Notars in Anspruch nimmt, soll auch nicht für andere bezahlen müssen.

Zu überlegen wäre also ein Amtsnotariat mit kostendeckenden Tarifen, welches sich nach den effektiven Kosten richtet, also den Kosten nach Aufwand der erbrachten Leistung. Mit dem Freiburger System und der Tarifberechnung nach Geschäftssumme oder Kaufpreis werden die Kosten künstlich hoch gehalten, was die Notare freut und die Kunden ärgert. Auch wenn der Kanton beim bisherigen System bleibt, wie das der Staatsrat im Bericht vorschlägt, müssen die Tarife überprüft werden. Wünschenswert wären eine klare und tiefere Festlegung von Maximalgebühren und die Abschaffung von Mindestgebühren. Diese beiden Massnahmen würden den Wettbewerb unter den Notaren fördern.

Klammerbemerkung: Man kann sich auch die Frage stellen, weshalb die Tarife der Notare im Rahmen der Struktur- und Sparmassnahmen nicht angepasst wurden, wie das für die Staatsangestellten der Fall war. Klar sollen Notare ein angemessenes Einkommen oder wie in der Grossratsdebatte aus dem Jahre 1967 erwähnt, ein anständiges Einkommen erwirtschaften können. Stellt sich hier nur die Frage, was angemessen oder anständig ist. Notare profitieren von den Vorteilen eines privatrechtlichen Systems, geschützt durch eine zahlenmässige Beschränkung und staatlich festgelegte Tarife.

Das könnte mit den laufenden Arbeiten auf Bundesebene eine tiefgreifende Änderung erfahren. Die Sozialdemokratische Fraktion ist deshalb gespannt auf die angekündigte Revision des Gesetzes über das Notariat. Dabei müssen neben der Anpassung an die Bundesgesetzgebung vor allem die Tarifstruktur, die Fragen des Numerus clausus und die Ernennung der Notare auf Lebzeiten überprüft werden. Auch die Vergabe von Aufträgen der öffentlichen Hand muss klar geregelt werden, so dass in Zukunft alle Notare turnusgemäss und im gleichen Umfang berücksichtigt werden.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Sozialdemokratische Fraktion Kenntnis vom Bericht und dankt dem Staatsrat für dessen Erstellung.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). J'ai pris connaissance avec un grand intérêt de ce rapport, qui donne une vue d'ensemble de la pratique du notariat en Suisse.

On peut présumer que l'idée sous-jacente des postulants était d'arriver à la conclusion qu'il faut abandonner le notariat indépendant pour se diriger vers un notariat d'Etat. En lien avec cette question, ce rapport démontre bien qu'un service

¹ Texte du rapport pp. 2444ss.

purement public, comme cela existe dans plusieurs cantons alémaniques, ferait peser sur l'ensemble de la collectivité des coûts qui sont en l'état actuel assumés par les clients des notaires eux-mêmes. Et si le coût individuel pour un acte bien précis est plus élevé chez le notaire indépendant par rapport au notaire d'Etat, le rapport relève bien que le notariat d'Etat se limite à instrumenter l'acte de telle sorte que des clients se verraient malgré tout contraints de faire appel à un conseil juridique pour tout le travail en amont. En finalité, le moins cher n'est pas forcément le plus économique. Et le notariat indépendant semble plus avantageux non seulement pour les clients mais aussi pour la collectivité publique. Relevons au passage que le canton de Bâle-Campagne vient de faire le chemin inverse à savoir l'abandon du notariat d'Etat au profit du notariat libre avec à la clé une économie de 56 EPT.

Il n'en demeure pas moins qu'une réflexion doit être menée sur une révision totale ou partielle de la législation du notariat et le Conseil d'Etat en convient. La question du *numerus clausus* est entre autres un élément qui devra probablement être rediscuté dès lors que le nombre maximal de notaires fixé à 42 a été déterminé en 1986. Depuis, le canton de Fribourg a connu une formidable croissance démographique. Une motion a par ailleurs été déposée récemment à ce sujet de la part de députés socialistes.

La question de l'obligation pour les cantons de reconnaître tout acte authentique y compris ceux portant sur un immeuble sis sur leur territoire mais dressé par un notaire domicilié dans un autre canton est aussi une question qui se pose dès lors qu'elle est envisagée dans un avant-projet de loi révisant le code civil.

Par contre, il serait inadmissible que le Conseil d'Etat examine la possibilité de la libre circulation des notaires en provenance de l'Union Européenne à la suite d'un arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union Européenne. Je ne comprends pas que le Conseil d'Etat semble prêt à envisager une telle option avant même qu'elle soit imposée au canton par la Confédération, comme cela est écrit noir sur blanc à la page 15 de ce rapport.

On connaît les velléités du Conseil Fédéral à courir derrière les décisions de l'Union Européenne mais si le Conseil d'Etat fribourgeois s'y met à son tour on a une bonne raison de s'inquiéter sur l'avenir de notre canton.

Avec ces considérations, nous prenons acte de ce rapport.

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Le rapport présenté est certes intéressant dans la mesure où il rappelle succinctement la notion d'acte authentique, décrit le rôle du notaire, ses missions ministérielles et sociales, énumère les différents systèmes de notariat appliqués dans notre pays ou encore définit les caractéristiques du notariat dans le canton de Fribourg; de l'information donc utile.

Dans l'analyse comparative, il est relevé que la qualité des prestations du notariat fribourgeois est particulièrement efficiente tant pour l'Etat que pour les clients. Le Conseil d'Etat souligne encore dans sa réponse, qu'en comparaison avec les cantons ayant opté pour le notariat libre, soit 12 cantons, Fri-

bourg est l'un des cantons les moins chers tout en relevant qu'il y aurait quelques ajustements à y apporter. Le cas du canton de Bâle-Campagne dont la population représente une certaine équivalence avec celle de Fribourg est notoire et éloquent. L'abandon du notariat d'Etat en 1997 déjà et récemment du notariat mixte dès novembre 2012, instituant donc le notariat libre a curieusement largement contribué à une décharge financière de l'Etat de plus de 3,65 millions. Le rapport bâlois précise que ce changement a été motivé par des raisons financières et décidé dans le cadre de mesures d'économies, encore une similitude.

Sur la forme, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique relève et soutient fermement l'avis du Conseil d'Etat lorsqu'il estime que le système du notariat indépendant que connaît notre canton demeure la forme d'organisation qui garantit le meilleur service, le plus complet et dont les coûts sont portés par les personnes qui sollicitent ledit service. Il prend note également que le droit fédéral est en mutation et largement lié dans ce domaine d'activité.

Il convient d'admettre avec le Conseil qu'une révision de la législation est nécessaire car de nombreuses dispositions sont obsolètes et par conséquent inappliquées. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique regrette que le rapport ne développe pas un argumentaire sur les avantages et désavantages du maintien ou de la suppression du *numerus clausus*. Le rapport ne nous permet de nous faire une conviction si la suppression du *numerus clausus*, qui apparaît à certains députés de notre groupe comme discutable, apporterait une amélioration des prestations au client du notaire. Aujourd'hui, la concurrence existe bien entre les notaires en exercice. L'augmentation de celle-ci serait-elle favorable ou au contraire péjorerait-elle la qualité des prestations fournies? Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique demande que des études plus approfondies soient clairement menées mais il prend acte que cette réflexion devra être faite à la lumière de la révision du droit fédéral.

Ainsi il nous apparaît que la révision partielle doit prévoir, en tout état de cause, le maintien du *numerus clausus* avec l'augmentation du nombre de notaires qui tiendrait compte de l'évolution de la population. Cette option, en l'absence d'analyses plus approfondies, garantit que la mission ministérielle des officiers publics peut être assurée dans son efficacité, son impartialité, son indépendance, et évite une dispersion discutable des sources de revenus lorsqu'un manque de mandats se fait sentir. Le système en place garantit le principe de concurrence, comme je l'ai dit, et la liberté du client à choisir son notaire.

C'est avec ces considérations que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat pour sa rédaction.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport concernant le système régissant les actes authentiques dans le canton de Fribourg.

Les postulants demandaient qu'une analyse comparative soit effectuée pour déterminer le système le plus avantageux

pour le citoyen, de revoir le barème de calcul et d'évaluer la pertinence de maintenir le *numerus clausus* avec l'idée sous-jacente de modifier notre système actuel.

Le rapport présente clairement les trois systèmes de notariat qui existent en Suisse ainsi que leur évolution récente. Ainsi, concernant les émoluments, on apprend que la surveillance des prix de la Confédération a réalisé une étude comparative en 2007 incluant tous les systèmes de notariat. Elle a permis de constater, entre autres, que le canton de Fribourg est dans la moyenne inférieure des tarifs cantonaux pour les notaires indépendants. En 2012, ce même surveillant des prix recommande même au canton de Neuchâtel de s'inspirer du barème fribourgeois pour les tarifs des transactions immobilières. Il ressort de ce rapport que le système le plus avantageux est celui du notariat indépendant non seulement pour le client notaire mais aussi pour la collectivité publique, donc le contribuable, ce qui signifie qu'il n'y a pas de raison de modifier ce système. En effet, de par son statut d'indépendant, le notaire fait supporter le prix de ces opérations uniquement aux personnes qui les sollicitent. Si avec le notariat d'Etat on peut avoir l'impression, en se basant uniquement sur les émoluments, que les coûts sont moins élevés pour le client ne perdons pas de vue que le citoyen qui passe un acte chez un notaire d'Etat doit parfois se rendre au préalable chez un avocat ou une fiduciaire, ce qui occasionne des frais pour les conseils et a pour effet d'augmenter sa facture finale.

Le canton de Bâle, comme cela a été dit, vient d'ailleurs de supprimer son notariat d'Etat pour des raisons d'économies. Pas de doute que ce canton a également effectué une comparaison des différents systèmes et est arrivé à la même conclusion que notre Conseil d'Etat, à savoir que le notariat indépendant est plus avantageux pour la collectivité publique. Le système que nous connaissons a fait ses preuves et permet aux notaires indépendants d'être réactifs et de répondre aux besoins des citoyens, qui, globalement, sont satisfaits de la qualité du modèle fribourgeois. Ce modèle est néanmoins appelé à évoluer. Mais il faut absolument attendre les résultats des réflexions qui ont lieu au niveau fédéral, notamment au sein de la ComCo et ne pas les précéder en faisant un excès de zèle dans notre canton. Enfin, demeure en suspens la question du maintien du *numerus clausus* qui n'existe que dans le canton de Fribourg pour le notaire indépendant. Nous avons pris note que son maintien sera examiné dans le cadre de la révision de la législation cantonale. Il n'y a pas d'urgence étant donné que jusqu'à cette année la question ne se posait pas car le quota n'était pas atteint.

A ce stade, le groupe libéral-radical, dans un esprit d'ouverture, est plutôt favorable à la suppression du *numerus clausus* estimant qu'il n'est pas justifié de favoriser cette activité économique indépendante. Il ne faut pas craindre cette suppression étant donné que la relation de confiance entre le client et son notaire est primordiale et doit l'emporter sur la concurrence.

Le groupe libéral-radical prendra position sur ce dernier point le moment venu en fonction des propositions qui seront soumises dans le cadre de la révision de la législation cantonale sur le notariat.

Avec ces considérations nous prenons acte du rapport.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Le groupe Alliance centre gauche a pris acte du rapport. Cependant, je me permets personnellement de faire une remarque et de poser une ou deux questions. Le *numerus clausus* a été fixé pour préserver cette profession, pour que ces gens-là gagnent finalement honorablement leur vie. Il m'était difficile de trouver le mot juste. Cependant, je veux intervenir sur les mandats qui sont attribués au niveau de l'Etat, au niveau des grosses transactions que l'Etat passe avec le notaire. Alors ma question toute simple et est la suivante: est-ce qu'il y a un tournus vis-à-vis des notaires fribourgeois? Est-ce que chacun a une petite part du gâteau? Est-ce que finalement on retrouve peut-être souvent les mêmes têtes pour faire ces actes qui rémunèrent? Alors, j'ai fait un petit tour d'horizon pour demander à certaines de mes connaissances notaires s'ils participaient à ce genre de transaction avec l'Etat. Ils m'ont répondu que non. Est-ce que cela est réparti judicieusement?

Le Commissaire. Der Postulant Hugo Raemy hat es gesagt, was lange währt, wird nicht endlich gut, aber endlich Bericht. Ich möchte mich für die Verspätung entschuldigen, muss aber sagen, dass es nicht einfach war, dieses Postulat mit den verschiedenen präzisen Fragen zu beantworten. Es ging vor allem darum, dass wir Vergleiche anstellen mussten, Berichte einholen und alte Berichte wieder hervorheben und analysieren mussten. Zudem bekamen wir auch nicht überall gerade die transparenten Antworten.

Es wird gesagt, die freiberuflichen Notare oder das freiberufliche Notariat werden bevorzugt. Das kommt hier immer auf den Standpunkt an. Wir haben versucht, beide Systeme zu analysieren – es gibt ja auch noch Mischsysteme – und eine ausgewogene Antwort zu geben.

Es wird gesagt, das Amtsnotariat sei günstiger als das freiberufliche Notariat. Herr Raemy hat einen Hauskauf zitiert. Das mag stimmen, dass es für den einzelnen Bürger günstiger ist, bei einer einfachen Sache, bei einem Haus- oder Wohnungskauf beispielsweise. Wir müssen aber das Gesamte anschauen und das heisst auch, das Verursacherprinzip anschauen. Sie werden im Leben vielleicht einmal ein Haus kaufen, vielleicht zweimal, während die Kosten für den Staat beträchtlich höher sind. Wir haben das im Kanton Basel-Landschaft gesehen, welcher das System geändert hat. Es braucht dann x Leute, die vom Staat angestellt und entlohnt werden müssen, mit Sekretariat, mit Büro, mit Sozialkosten.

Hinzu kommt auch die Frage der Haftung des Staates – Frau Nadine Gobet hat es bereits gesagt. Wenn Sie ein Stockwerkeigentum machen wollen, wenn Sie eine Gesellschaft gründen oder eine Dienstbarkeit erstellen wollen, dann wird Ihnen der staatliche Notar sagen: «Ich bin da zum Verurkunden, ich bin nicht da zum Beraten. Die Beratung darf ich gar nicht machen, weil das gefährlich ist. Das könnte allenfalls die Haftung des Staates implizieren.» Das gleiche gilt heute für die Gerichte, die Gerichtsschreiber und die Friedensgerichte. Sie müssen sehr zurückhaltend sein, was juristische Beratung anbetrifft. Was zur Folge hat, dass Sie in vielen Kantonen zuerst zu einem Spezialisten, zu einem Treuhän-

der oder zu einem Anwalt gehen müssen, bevor Sie dann die Stipulation vornehmen können.

Ein anderes Argument ist, das hat mir ein Notar, welcher mein Maître de stage in Murten war, vor 30 Jahren gesagt, wenn Sie eine Beglaubigung brauchen für irgendeinen Vertrag, dann können Sie diese Beglaubigung beim Amtsnotar machen. Der wird Ihnen ein Rendezvous geben, vielleicht in zwei oder drei Wochen, wobei Sie diese Beglaubigung jedoch sofort brauchen. Mit dem heutigen System haben Sie diesen Vorteil, dass Sie kleine Sachen in einer Beglaubigung sofort erhalten können.

Ich nehme die Anregung betreffend der Tarifänderung/Tarifüberprüfung – das haben wir auch gesagt – gerne auf. Wir haben bereits Höchstarife. Im Gegensatz zu anderen Kantonen wie zum Beispiel dem Kanton Zürich kennen wir bei riesigen Transaktionen einen Höchstarif, der nicht überschritten werden darf. Ich nehme auch die Anregung betreffend der Abschaffung des Mindesttarifes gerne auf.

Wettbewerb ist hier nur bedingt möglich. Wir wollen kein System, wo quasi die Notare den Leuten und Immobilienhändlern nachspringen müssen und sagen müssen: «Ich würde dann dieses Haus billiger überschreiben.» Ich glaube, das wäre nicht der Sinn eines guten Notares.

Was den Verdienst der Notare betrifft – M. Duc a dit «honorablement» – gilt es festzuhalten, dass die Notare sehr unterschiedlich verdienen. Es gibt auch junge Notare, die relativ wenig verdienen und es gibt andere, die einen guten, grossen Namen haben, die einen guten Verdienst haben.

Herr Raemy hat auch die Frage gestellt, comme Monsieur le Député Louis Duc, *les mandats de l'Etat sont-ils attribués selon un tournus? Est-ce qu'il y en a qui reçoivent tous les mandats ou beaucoup et d'autres rien?*

Je remercie mon collègue M. Ropraz, Directeur de l'aménagement et des constructions, qui me dit que c'est l'acheteur qui choisit le notaire. L'Etat donne le mandat à divers notaires. Je crois qu'il est clair que nous allons faire attention qu'il y ait, si possible, un certain tournus des affaires que l'Etat peut attribuer aux notaires.

M. le Député Peiry et d'autres députés, notamment M. Doutaz, abordent la question du numerus clausus. M. Doutaz déplore que l'on n'ait pas fait d'étude pour démontrer les avantages et les inconvénients du numerus clausus. Il y a une motion qui a été déposée. Je vous ai annoncé que le Conseil d'Etat vous saisira au printemps avec une révision de la loi sur le notariat. Et cette question va nous occuper. Nous ne sommes pas allés dans les détails, notamment à cause de la législation fédérale. C'est en décembre 2012 que le département fédéral de justice et police a mis en consultation un avant-projet de loi révisant le code civil. Parmi les modifications envisagées figure l'obligation pour les cantons de reconnaître tout acte authentique, donc aussi ceux portant sur un immeuble dressé par un officier public domicilié dans un autre canton. Le Conseil d'Etat s'est déterminé contre cette disposition. Je ne vois pas comment les Zurichois vont venir faire de grandes affaires à Fribourg ou un Schaffhousois ou un Jurassien va stipuler

pour un chalet à Jaun par exemple. Nous sommes contre cette disposition mais nous sommes exposés au risque que le Parlement fédéral va voter cette loi. Admettons que cette loi soit votée, à ce moment-là, le numerus clausus n'aura plus aucun sens. Limiter le nombre de notaires à Fribourg alors que le notaire genevois pourrait venir, cela n'aurait pas de sens.

Nous avons aussi pensé à l'éventualité d'augmenter le nombre de notaires. Il faut dire que je viens d'assermenter, il y a deux semaines, la 42^e notaire. Donc, on a 42 places et il y a 42 notaires. Jusqu'à présent, cela n'a pas posé de problème. Il faut aussi dire que l'on est le seul canton qui connaît le numerus clausus. Mais dans le canton de Vaud, dans le canton de Genève, il y a des numerus clausus cachés, dans le sens où il faut faire trois ans de stage, il faut remplir x conditions pour arriver au notariat, mais on va vous donner une réponse au premier semestre de l'année prochaine où vous serez saisis d'une révision de la loi sur le notariat. Car il y a d'autres points où il y a des lacunes qu'il faut absolument réviser. Par exemple, il y a encore la notion de réhabilitation dans notre loi alors que cela n'existe plus. Mais nous allons venir dans une première étape avec des révisions plutôt mineures et nous attendons le développement sur le plan fédéral.

M. Peiry, soutenu aussi par M^{me} Gobet a dit ne pas comprendre pourquoi le Conseil d'Etat opte déjà pour la recommandation de la ComCo, respectivement du jugement de Strasbourg. J'ai relu le texte à la page 15, M. Peiry, effectivement on peut croire qu'à Fribourg le Conseil d'Etat examinera notamment l'opportunité de suivre les recommandations. C'était plutôt pour anticiper, l'idée était de voir ce qui nous attend. Le Conseil d'Etat s'est clairement déclaré opposé à cet élargissement. C'est pour moi unimaginable qu'un notaire de Lituanie ou de Malte vienne faire des actes notariés à Fribourg. Je m'excuse si le passage de la page 15 n'était pas très clair.

Je vous remercie de prendre acte de ce rapport et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour la révision de la loi sur le notariat.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Benoît Gumy, Raymond Baraké, Prisca Grandgirard, Eric Davoine, élu-e-s par le Grand Conseil lors des sessions d'octobre et de décembre 2013.

Le Président. Vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

—

Rapport 2013-DAEC-23 concernant les modifications du plan directeur cantonal à la suite de la modification du plan cantonal des transports¹

Discussion

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Comme cela est prévu par la LATeC, vous êtes informés aujourd'hui d'une modification du plan directeur cantonal avant son adoption par le Conseil d'Etat. Cette adaptation fait suite à la modification du plan cantonal des transports. Le rapport qui vous a été remis intègre les résultats de la consultation, ainsi que les remarques des services, qui répondent à la plupart des questions soulevées en consultation.

L'objet principal de la modification de ces instruments est la mise en œuvre de l'article 94 LATeC en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010. Selon cet article, un raccordement raisonnable à un moyen de transport public est requis pour l'équipement de base de toute nouvelle zone à bâtir. Pour mémoire, lors des débats qui ont précédé l'adoption de la nouvelle LATeC, la notion de desserte en transports publics avait été longuement débattue dans ce Grand Conseil. Il avait été question dans un premier temps d'exiger une bonne desserte en transports publics, avant de retenir la notion du raisonnable. En mentionnant la desserte raisonnable en transports publics dans l'équipement de base, le Grand Conseil a implicitement décidé qu'il n'était plus possible de créer des zones à bâtir dans des secteurs du territoire qui ne comprenaient aucune desserte. La desserte doit être préexistante à la procédure de mise en zone. Depuis 2010, le Service de la mobilité doit donc appliquer l'article 94 LATeC lorsqu'il examine les modifications de plans d'aménagement locaux. Il est clair que même en l'absence de planifications cantonales en vigueur, il ne peut plus préavisser favorablement des mise en zone dans des secteurs non desservis.

La consultation publique de ces modifications a eu lieu en automne 2011. Le traitement de ce dossier a été particulièrement long, ce qui s'explique principalement par deux raisons. La première, c'est que la Confédération a mis plus d'une année à transmettre au canton les résultats de son examen, qui a débuté simultanément à la consultation publique, laquelle avait duré près de trois mois.

Le deuxième facteur est l'attente des résultats de la votation sur la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire qui s'est déroulée le 3 mars dernier et la mise en consultation des instruments de mise en œuvre de cette loi fédérale révisée. En effet, sachant que les conditions pour les futures extensions de zones à bâtir allaient être durcies sur le plan fédéral, il était judicieux de reporter encore de quelques mois la suite de la procédure afin d'évaluer la pertinence des critères de desserte en transports publics, ceci à l'aune des nouvelles exigences fédérales. Il ressort de l'étude du projet de loi

révisé que les modifications présentées aujourd'hui vont dans le même sens que l'article 3 alinéa 3 lettre 1 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, qui demande «de répartir judicieusement les lieux d'habitation et les lieux de travail et de les planifier en priorité sur les sites desservis de manière appropriée par les transports publics». En outre, le plan directeur cantonal modifié permet d'ores et déjà de répondre en partie aux exigences fixées dans la modification du guide pour la planification directrice, document qui est actuellement mis en consultation pour les aspects coordination de l'urbanisation et des transports. Je reviendrai le cas échéant plus en détail à la suite des discussions du Grand Conseil. C'est avec ces considérations que le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de ce rapport.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je suis membre du comité de l'agglomération, qui est commanditaire du trafic urbain de Fribourg, et je suis syndic de la commune d'Avry, qui discute depuis 15 ans pour la réalisation d'une nouvelle gare.

Le plan directeur cantonal nouveau est arrivé. Nous le saluons. Il introduit timidement par petites taches rouges des termes de regioexpress et de mobilité douce. Voilà pour la cosmétique. Le plus important se trouve dans le rappel que maintenant de nouvelles lois se sont clairement invitées à la table des transports et en particulier la LAT et la LATeC. Ces deux lois annoncent clairement qu'il y a obligation de coordonner le transport et l'urbanisation et de prévoir prioritairement des infrastructures de transports dans les secteurs où l'urbanisation l'exige. A la veille d'une décision importante sur le financement de l'aménagement et des infrastructures ferroviaires, le FAIF, il serait judicieux que le canton sorte des tiroirs les nombreux projets qui sont nécessaires au développement de notre région, dont la démographie ne cesse d'augmenter, faut-il le rappeler. Le plan directeur des transports rappelle aussi les responsabilités en matière de transports publics et en particulier que l'offre en trafic régional peut être augmentée ou réduite par le canton. Le groupe socialiste demande donc que le canton aide les communes et les communautés de transport à mettre sur pied des transports efficaces en soutenant les initiatives des acteurs que je viens de mentionner. Malheureusement, les récentes propositions du département, votées ensuite par le Grand Conseil, ne vont pas dans ce sens, la diminution des subventions n'étant à l'évidence pas un signe d'encouragement pour les communes et les agglomérations. Avec ces considérations, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Ein Richtplan ist eine langfristige Richtschnur und deshalb liegt es in der Natur der Sache, dass dieser immer wieder etwas angepasst werden muss. Dies ist beim heutigen Dokument, dem Verkehrsrichtplan, auch der Fall. In diesem Sinne nimmt unsere Fraktion Kenntnis vom Bericht und dankt dem Staatsrat dafür.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Je suis membre de la commission de transports de la Région Glâne-Veveyse, membre du comité de l'ATE Fribourg et membre du comité central de la CITRAP. La Région Glâne-Veveyse a participé à la consultation en exprimant différentes remarques. Au point 3.4.6, la collaboration avec les cantons voisins, afin d'avoir une bonne

¹ Texte du rapport pp. 2390ss.

desserte en direction de leur centre, est demandée. On comprend que ça ne doit pas être mis de façon généralisée. Nous insistons par contre sur le fait que la coordination intercantonale doit être appliquée dans la pratique. Nous saluons le fait que l'implantation des nouveaux emplacements d'auto-partage encouragé aux sorties d'autoroutes ou aux entrées de celles-ci soit prise en compte dans la prochaine révision du plan cantonal des transports.

Schliesslich begrüessen wir auch, dass die Regio-Expresse auf die langen Distanzen neu in den Hauptverkehrsachsen interkantonal gesetzt sind. Das kann nur den Benutzerinnen und den Benutzern des öffentlichen Verkehrs zu Gute kommen.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt le rapport du Conseil d'Etat concernant les modifications du plan directeur cantonal, notamment le plan cantonal des transports. Il tient à relever la qualité du rapport qui présente avec clarté les modifications apportées et confirme que les changements, notamment dans la qualité de desserte des transports publics, ne concernent pas les zones déjà validées des plans d'aménagement locaux des communes. Ces modifications vont dans le sens des principes établis ces dernières années. Il s'agit de développer l'habitat et l'activité économique dans les zones qui ont une desserte raisonnable en transports publics, si l'on veut diminuer le trafic individuel motorisé. Le défi pour le canton et les communes dans un avenir proche sera de respecter les décisions inscrites au plan cantonal des transports. Le canton et les communes concernées veillent à faciliter la circulation des transports publics en milieu urbain dans le but d'assurer des temps de parcours attractifs. Ce défi est très important et nécessitera des moyens financiers conséquents. Notre groupe souhaite vivement que cet objectif ne reste pas un vœu pieux. Finalement, les changements apportés au plan directeur cantonal ont créé beaucoup de craintes pour les communes fribourgeoises, craintes qui ne sont plus totalement fondées à la lecture du rapport du Conseil d'Etat. Le groupe libéral-radical est par contre beaucoup plus inquiet pour l'avenir en relation avec les modifications de la loi sur l'aménagement du territoire, acceptée par le peuple au mois de mars dernier. La pression sur les communes va être énorme et les défis à la mesure des exigences de la Confédération: dézoner pour mettre en zone. De nombreux conflits vont voir le jour dans un avenir très proche, lorsque les services de l'Etat devront appliquer cette loi voulue par le souverain. Il s'agira de s'en souvenir avant de crier contre notre Service de l'aménagement. Sur ces considérations, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche salue l'adaptation du plan directeur et du plan cantonal des transports à la LATeC. Nous voulons faire remarquer que prendre presque 5 ans après le vote de la LATeC et presque 2 ans après la procédure de consultation pour ces quelques adaptations est un peu long. C'est si long que de prochaines modifications sont déjà nécessaires.

La présente révision se borne au minimum nécessaire. A notre avis, il y a au moins trois éléments qui ne sont pas d'une importance mineure et qui manquent dans ce plan.

Il manque de traiter l'effet démographique massif et tous les impacts qu'il engendre sur le développement du canton. Deuxièmement, nous avons cherché en vain comment les mesures de ce plan vont contribuer à la diminution des gaz à effet de serre. Nous vous rappelons que les transports y contribuent à raison d'un tiers au moins et qu'il faut les réduire de 20% jusqu'en 2020 au minimum. Troisièmement, nous aurions souhaité et attendu un chapitre sur le devoir d'exemplarité de l'administration cantonale en matière de mobilité. Par contre, nous saluons la rapidité du travail concernant la mise à niveau avec certaines dispositions de la nouvelle version de la LAT, qui a été votée en mars seulement.

Il nous paraît important de souligner qu'il est indispensable de demander une desserte correcte en transports publics pour toute nouvelle zone constructible. Il serait nécessaire de demander la même chose lors de la densification d'une zone, vu que celle-ci a aussi un effet comme générateur de trafic non négligeable. Il nous semble que le Service de la mobilité et le SeCA devront user de tous les moyens d'information et de persuasion pour expliquer aux communes périphériques qu'une desserte de deux à trois bus par jour n'est pas suffisante pour justifier des mises en zone. Nous demandons au SeCA d'appliquer les principes de ce plan avec fermeté. Le principe veut que la desserte en transports publics et aussi un bon réseau de mobilité douce soient mis en place avant la construction de nouveaux quartiers ou la densification de quartiers. Ceci est d'une importance primordiale pour éviter des problèmes futurs pour notre canton.

Pour le reste, nous aurions souhaité que cette révision améliore les conditions également pour des volets qui n'ont malheureusement pas été traités. Je donne un seul exemple, la desserte minimale pour les grands générateurs de trafic des centres commerciaux existants. Nous souhaitons que l'on introduise dans le futur un calcul plus réaliste pour l'impact du trafic lourd, car compter un camion comme seulement deux voitures n'est pas suffisant.

Enfin un détail, je prie de contrôler si à la page 20 nous voulions vraiment parler d'écoles secondaires. Auf Deutsch ist es etwas korrekter. Man spricht dort von «Schulen auf Sekundarstufe». Il me semble qu'il faudrait mettre dans ce contexte «écoles du niveau secondaire I et II» pour tenir compte également des collèges.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlichdemokratischen Partei ist mit der Stossrichtung des vorgelegten Verkehrsrichtplanes und der Entwicklung des öffentlichen Verkehrs im Kanton Freiburg einverstanden und unterstützt diese.

Zur Revision des Richtplanes haben wir trotzdem folgende Bemerkungen anzubringen. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei ist nicht vollends überzeugt von den Erklärungen und Argumenten des Staatsrates und befürchtet nach wie vor, wie wir das bereits bei der Vernehmlassung getan haben, dass die peripheren Gebiete durch die definierten Erschlies-

sungskriterien unter Umständen in der Entwicklung behindert werden.

Unsere Fraktion vermisst in diesem Zusammenhang auch insbesondere eine klarere oder klare Quantifizierung der Ziele. Zum Beispiel wird der Modalsplit auf Seite 146 im Gesamtverkehrskonzept einfach als Ziel in den Richtplan geschrieben. Es wird jedoch nirgends angegeben, welche prozentuelle Verlagerung zum Beispiel auf den öffentlichen Verkehr im Kanton tatsächlich angestrebt wird. Das ist nur ein Beispiel. Es gibt viele andere Beispiele, wo Ziele zwar qualitativ formuliert werden, unserer Ansicht nach aber nicht oder nur ungenügend quantifiziert werden.

Das Fehlen von klaren quantitativen Zielen ist gefährlich, da der Richtplan den kantonalen Ämtern und insbesondere dem Mobilitätsamt weitgehende Kompetenzen und Freiheiten einräumt. Dies wird zwischen den betroffenen Gemeinden und Geschuestellern zwangsläufig zu Konflikten bei unterschiedlichen Interpretationen führen. Dies ist ja leider heute teilweise schon der Fall. Das Fehlen von quantitativen Zielen birgt auch die Gefahr von willkürlichen Entscheiden. Hier erwarten wir eine klarere Haltung in Form von zum Beispiel klaren Verwaltungsrichtlinien, welche öffentlich gemacht werden. Nur so kann allgemein überprüft werden, wohin wir uns bewegen.

Schliesslich hätte es unsere Fraktion auch begrüsst, den Sachplan der Kantonalstrassen bereits heute zu kennen, damit dieser gleichzeitig und koordiniert hätte umgesetzt werden können.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion der Christlich-demokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei Kenntnis vom Bericht.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je suis présidente de l'Association des communes fribourgeoises.

Mon intervention ne vise pas à remettre en question le plan, puisque je n'en ai pas plus les moyens que vous. C'est par rapport à la légitimité législative versus l'impact du plan que je souhaite intervenir en vous sensibilisant à l'importance de ces lignes directrices. Les communes les expérimentent déjà depuis la consultation qui a semé bien des remous parmi les membres de l'Association des communes fribourgeoises. Le projet proposé a bien pour but de définir ce que le législateur a laissé ouvert dans l'article 94 alinéa 1 lettre d de la LATeC, soit un raccordement raisonnable à un moyen de transport public. En termes de conséquences sur le développement du canton et des communes, la procédure du plan m'interpelle, puisqu'elle n'offre pas d'assise législative, tandis que cette définition est déterminante.

Les considérations adoptées me préoccupent également. Celles-ci ne sont pas que des hypothèses mais des constats basés sur les avis délivrés en matière de révision de PAL, qui se référaient déjà à ce plan. J'appelle à ce sujet une application pragmatique, non seulement théorique, définie par le nombre de mètres qui séparent l'arrêt du transport public de divers endroits de la zone. En outre, les questions ouvertes nous ramènent à l'évidence. La question de la densification

devra être étudiée lors de la future révision totale du plan directeur cantonal. Dès lors, nous nous retrouvons dans la problématique de la procédure de laquelle le législateur était parti. L'amélioration de la desserte doit être examinée en fonction des ressources financières à disposition, autant dire qu'il faudra à certains endroits prendre son mal en patience au vu des mesures structurelles. La politique du développement de l'aménagement du territoire de notre canton et de nos communes est névralgique. Il importe de lui offrir toutes les perspectives possibles en matière d'habitat et de places de travail pour répondre aux besoins de la croissance démographique exponentielle qui est la nôtre, en composant avec le cadre fédéral, qui est très préoccupant.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie les différents intervenants pour leurs remarques constructives. J'aimerais rappeler que la consultation publique avait effectivement engendré beaucoup de réactions et de craintes en particulier dans les communes au niveau régional. De manière générale, les critères de définition de la desserte raisonnable avaient été qualifiés de trop sévères. Beaucoup de communes estimaient qu'elles n'auraient plus aucune possibilité d'extension à l'avenir de leurs zones à bâtir et que plus aucun permis de construire ne pourrait même être délivré dans des zones déjà légalisées. Il y a peut-être eu un manque en termes de communication. L'objectif du canton n'a jamais été d'empêcher le développement des communes par des mesures trop strictes ou de s'éloigner de l'esprit du principe de desserte raisonnable fixée par ce Grand Conseil à l'article 94 LATeC. Les critères du plan cantonal des transports restreignent naturellement les possibilités d'extension de la zone à bâtir des communes. Elles les orientent là où les transports publics sont présents. Il ne les réduit en tout cas pas à néant. Seule une poignée de localités dans ce canton n'ont à l'heure actuelle plus de possibilité d'extension de zones en lien avec cette problématique. Quant aux conséquences sur les zones à bâtir déjà légalisées et aux demandes de permis de construire, elles sont nulles, étant donné que ces zones bénéficient de la garantie des droits acquis sous le régime de l'ancienne loi.

En réaction aux nombreuses prises de position négatives, aux incompréhensions parfois lors de la consultation publique, le plan directeur cantonal et le plan cantonal des transports ont fait l'objet de compléments d'explication sous la forme de textes et de cartes. L'applicabilité du principe de desserte raisonnable uniquement aux nouvelles zones à bâtir a été clarifiée dans la partie explicative, en particulier du plan directeur cantonal. Nous avons mis en page 27 une carte des zones desservies par le niveau de desserte et qui démontre bien les possibilités d'extension par rapport aux surfaces à bâtir existantes. En outre, une carte permettant de visualiser les catégories de tous les arrêts de transports publics est téléchargeable sur le site internet du Service de la mobilité.

La Confédération, qui a également examiné les modifications mises en consultation publique, a estimé que les critères de desserte allaient dans la bonne direction, mais n'étaient pas suffisants pour avoir un effet significatif sur l'aménagement du territoire dans le canton de Fribourg. L'office du déve-

loppement territorial a notamment affirmé qu'il n'était pas judicieux d'avoir adapté la norme de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports, la norme VSS, sur laquelle s'appuient les critères de détermination de cette desserte. Or, cette norme a été développée en contexte urbain pour permettre le dimensionnement des infrastructures de stationnement. Elle n'est pas compatible avec les caractéristiques du territoire fribourgeois. Lors d'une séance de travail entre la DAEC et la Confédération, la directrice de l'Office fédéral du développement territorial a finalement reconnu pour Fribourg la nécessité d'adapter cette norme VSS.

Pour répondre aux inquiétudes des députés Mutter et Bapst, je rappelle que nous allons nous engager dans un processus de révision complète du plan directeur cantonal et que les objectifs vont être analysés de manière plus précise. Il appartiendra d'ailleurs au Grand Conseil de fixer le programme d'aménagement cantonal.

Pour M. Bischof, je rappelle que pour les chapitres du RER, la coordination a été assurée également avec les autres cantons. La notion de desserte raisonnable, c'est naturellement une notion qui est issue de la LATeC. Nous avons analysé aussi les pratiques des autres cantons. La solution finalement retenue dans le canton de Fribourg a pour effet de créer un niveau de desserte supplémentaire, c'est le fameux niveau E.

Je voudrais relever que l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire aura l'année prochaine des effets autrement plus restrictifs que l'adoption de ce nouveau plan cantonal des transports. M. Wicht y a fait allusion. Le moratoire proposé par la Confédération et approuvé par le peuple suisse et fribourgeois le 3 mars dernier empêchera d'augmenter les surfaces à bâtir dans le canton de Fribourg jusqu'à l'approbation du plan directeur cantonal nouveau par le Conseil fédéral. Selon le projet d'ordonnance fédérale, qui est d'ailleurs combattu par les cantons, projet en consultation actuellement, toute nouvelle mise en zone devra être simultanément assortie d'un dézonage. Je ne vous cache pas que je suis inquiet pour certaines communes et le travail important qui a été fait durant plusieurs années. Avec l'entrée en vigueur de la LAT, le canton n'aura d'autre choix que de ne pas entériner les propositions de PAL qui prévoiraient tout simplement une mise en zone contraire à ce moratoire. Dès l'entrée en vigueur de la LAT, le canton ne pourra plus approuver sans autre ces PAL qui ne respecteraient pas ce moratoire. Cette information a déjà été rappelée et expliquée lors de la dernière assemblée des communes fribourgeoises. Il y a des règles du jeu qui ont changé et qui ont été imposées par la Confédération et approuvées par le peuple suisse et fribourgeois.

En définitive, l'adoption de ce plan cantonal des transports aura des conséquences beaucoup plus limitées que celles liées à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. C'est avec ces considérations que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Décret 2013-DICS-29 constatant la validité de l'initiative législative entièrement rédigée «Centre cantonal de natation»¹

Rapporteure: **Gabrielle Bourguet** (PDC/CVP, VE).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière

La Rapporteuse. Je préside l'Association fribourgeoise des sports. Ceci étant dit, le 27 novembre dernier, la commission chargée d'examiner le projet de décret constatant la validité de l'initiative législative entièrement rédigée «Centre cantonal de natation» et le message y relatif s'est réunie pour une très courte séance. Elle a examiné selon le mandat qui lui était donné uniquement la validité de l'initiative législative entièrement rédigée intitulée «pour un centre cantonal de natation». Elle n'est pas entrée en matière sur le fond de la demande de cette initiative, respectivement sur la question du ralliement ou non du Grand Conseil à l'initiative, qui fera l'objet d'un examen ultérieur.

Comme vous avez pu le constater dans le message du Conseil d'Etat, la demande d'initiative a été déposée à la Chancellerie d'Etat le 25 janvier 2013. Elle a été publiée par celle-ci dans la feuille officielle N° 5 du 1^{er} février 2013. Le délai d'apposition des signatures à l'appui de l'initiative a été fixé du 2 février 2013 au 2 mai 2013. Les listes de signatures ont été déposées à la Chancellerie d'Etat le 2 mai 2013. A l'issue de la procédure de contrôle et de dénombrement des signatures, conformément aux articles 108 à 110 LEDP, la Chancellerie d'Etat a publié sa décision, arrêtant le nombre de signatures valables à 10 537 dans la feuille officielle N° 28 du 12 juillet 2013.

Le texte de l'initiative demande une révision partielle de la loi du 16 juin 2010 sur le sport, soit les articles 8 alinéa 1 et 3 nouveau et 10 alinéa 2 lettre e nouvelle. Le contenu de la révision demandée est le suivant. Article 8 alinéa 1, deuxième phrase, et alinéa 3 (nouveau): «Il (l'Etat) doit également soutenir la construction d'installations sportives de niveau cantonal et national destinées aux sports de loisirs et/ou aux sports de performance. Il assure le financement d'un centre cantonal de natation dans un délai de 3 ans après l'acceptation de l'initiative par le peuple.» Article 10 alinéa 2 lettre e (nouvelle): «[Le fonds cantonal du sport a pour but:] d'assurer le financement d'infrastructures.»

Comme le rappelle le Conseil d'Etat à la première page du message qui nous a été transmis, l'initiative a été déposée conformément aux règles de procédure applicables en matière d'initiatives. Les différentes étapes de la procédure imposée par la LEDP ont été respectées. Le Grand Conseil a dès lors la mission de statuer sur la validité matérielle et formelle de cette initiative, conformément à l'article 117 LEDP. Comme le Conseil d'Etat, la commission est d'avis que les conditions de validité, tant matérielles que formelles, sont respectées.

¹ Message pp. 2404ss.

L'initiative est également conforme au droit supérieur et exécutable et elle respecte l'unité de la forme, de la matière et de rang, conditions exigées par l'article 117 alinéa 1^{bis} LEDP.

La commission vous propose dès lors, à l'unanimité de ses membres, d'entrer en matière sur le projet de décret constatant la validité de l'initiative législative entièrement rédigée «Centre cantonal de natation» dans la version initiale du Conseil d'Etat et de l'accepter.

Le Commissaire. Je remercie les membres de la commission, ainsi que sa présidente, pour l'analyse de ce projet de décret. M^{me} la Rapporteuse a tout expliqué. Je me permets simplement d'ajouter que la validation d'aujourd'hui déclenche le délai d'une année pour soumettre l'initiative en votation, sauf si le Grand Conseil se rallie à l'initiative, auquel cas elle devient une loi et est traitée selon le cours normal, ou sauf si le Grand Conseil élabore dans un délai de deux ans son propre contre-projet. Je vous remercie d'accepter ce projet de décret.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Suite à une très longue séance de commission de quelques dix minutes, la discussion au sein du groupe socialiste sur le projet de décret constatant la validité de l'initiative pour un centre cantonal de natation ne pouvait être aussi que très brève.

En effet, que ce soit lors de la séance de commission ou lors de notre séance de groupe, nous n'avons discuté que de la validité matérielle et formelle de cette initiative, validité qui n'est pas contestée. Et c'est donc à l'unanimité que le groupe socialiste adoptera ce projet de décret.

Par contre, ce que je peux déjà vous prédire personnellement, c'est que les débats qui suivront lorsque nous discuterons en ce plénum du fond de l'initiative seront beaucoup plus colorés et contrastés que les fonds souvent unis des bassins de natation. Et je peux même anticiper en vous disant que ces débats seront autant musclés qu'une finale de 100 mètres nage libre aux Jeux Olympiques, j'en piaffe d'impatience et m'en réjouis déjà.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Gruppe hat die vorliegende Botschaft studiert und ist auf Eintreten. Nach der Veröffentlichung der Botschaft im Amtsblatt Nr. 5 vom 1. Februar 2013 und den 10 537 gültigen Unterschriften, wie dies im Amtsblatt Nr. 28 vom 12. Juli 2013 festgehalten ist, sind die gesetzlichen Voraussetzungen für das Dekret geschaffen.

Aus diesem Grund unterstützt unsere Fraktion einstimmig das Dekret.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). La commission parlementaire s'est réunie le 27 novembre 2013 pour traiter le projet de décret constatant la validité de l'initiative législative entièrement rédigée pour un centre cantonal de natation. Il y a lieu de constater que l'initiative est valable et que la procédure en matière d'initiatives est applicable. La commission avait pour mandat uniquement de traiter la question de la validité de cette initiative déposée le 2 juin 2013. Celle-ci demande la modification des articles 8 et 10 de la loi du 16 juin 2010 sur le

sport. Le groupe de l'Union démocratique du centre, comme le propose le Conseil d'Etat, vous invite à adopter le projet de ce décret ci-joint.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a pris connaissance que 10 537 signatures valables soutiennent cette initiative et que la Chancellerie a vérifié ces signatures et de ce fait constate que tout est en ordre. C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical entre en matière sur ce message.

La Rapporteuse. Je constate que tous les groupes qui se sont exprimés acceptent l'entrée en matière. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire.

Le Commissaire. Je remercie également tous les groupes et les intervenants.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 76 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli

(SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 76.*

Rapport annuel de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)¹

Discussion

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye, composée de sept députés vaudois et d'autant de Fribourgeois, a le plaisir de vous transmettre son rapport d'activité 2013. Conformément à la convention intercantonale, la commission a siégé deux fois cette année. Les directrices de l'instruction publique, M^{mes} Anne-Catherine Lyon et Isabelle Chassot, ont participé à nos débats. M. Thierry Maire, directeur, ainsi que les chefs de services, MM. Séverin Benz, directeur de l'enseignement post-obligatoire, et François Piccand, chef de l'enseignement secondaire, ont répondu à toutes les questions de la commission. Le secrétariat est assuré par M^{me} Marie-Claude Clerc que je remercie vivement.

En séance du 17 avril, nous avons examiné les comptes, excédentaires d'environ 350 000 francs par rapport au budget. Toutefois une amélioration de la facture d'électricité résulte d'un programme d'économie interne, notamment sur la durée d'éclairage des salles.

L'étude du budget 2014 présente un excédent de charges de 3.23% et sur la base d'une répartition selon le nombre d'élèves de chaque canton, les montants dus seront répartis de la manière suivante: avantage de site: 4% pour 614 000 francs. Le canton de Vaud paie une part de 43.49% à hauteur de 6,409 millions et le canton de Fribourg, 56.5% à raison de 8,328 millions de francs.

Le 2 octobre dernier, nous avons aussi admis les augmentations statutaires des salaires selon la progression des paliers automatiques. Ces calculs se fondent sur la moyenne des échelles correspondant aux deux cantons. A cette date, le GYB compte 1016 élèves. Les options bilingues sont de plus en plus attractives et tentent plutôt les élèves fribourgeois, c'est à l'honneur d'un canton à vocation bilingue. Je relève aussi que cet établissement est le seul à livrer des statistiques sur les absences et les remplacements des enseignants.

L'extension du site est une préoccupation constante du conseil du GYB, de la direction et de notre commission. L'achat d'une parcelle de 10 000 m² est en voie d'achèvement et pour mener

à bien ce projet, un montant de 200 000 francs a été porté au budget 2014. La démographie galopante nous contraint de prévoir un agrandissement pour accueillir 200 à 300 élèves supplémentaires ces prochaines années. Les transactions entre le GYB et la commune de Payerne sont en cours. La commission soutient cette acquisition et ce projet d'agrandissement.

Enfin, vous l'avez lu dans le rapport, la question du parking est toujours d'actualité. Une volonté de la régler anime le Conseil du GYB et la Commune de Payerne. Enfin toutes les formations dispensées au GYB sont désormais reconnues par les instances fédérales d'accréditation.

Pour conclure, le GYB est en constante animation avec les propositions de concerts, de travaux d'ateliers, de conférences et d'expositions diverses.

Pour terminer, je voudrais remercier M^{me} la Présidente sortante Isabelle Chassot, la direction, mes collègues de la Commission ainsi que la secrétaire parlementaire. J'adresse aussi mes félicitations à la direction du GYB, aux professeurs, aux élèves et les encourage à continuer d'animer cette école, notamment avec la conférence dédiée au 50^e anniversaire de la mort du président des Etats-Unis, John Fitzgerald Kennedy. Le parterre de personnalités était impressionnant et le débat fort intéressant.

Je conclus en vous recommandant, au nom de la Commission de contrôle du GYB de prendre acte de ce rapport.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Parmi les éléments qui sont abordés dans le rapport sur le GYB que vient de nous décrire M. Collaud, un des éléments a interpellé, voire jeté l'incompréhension au sein du groupe Alliance centre gauche, c'est celui qui concerne l'agrandissement et en particulier le parking. M. Collaud a parlé tout à l'heure de l'agrandissement du parking mais il n'a pas parlé du fait que cet agrandissement concernait le parking des élèves. Et c'est là que le bât blesse. Un parking des élèves dans un collège fribourgeois, c'est une chose qui nous paraît totalement absurde, que nous n'arrivons pas à nous expliquer. Que des tractations doivent avoir lieu pour mettre en place un parking dans un collège fribourgeois nous semble tout à fait hors de propos.

Au niveau du CO, vous n'êtes pas sans savoir sans doute que la plupart des CO interdisent aux élèves d'aller à vélo à l'école. Nous venons de parler du plan cantonal des transports. Nous parlons régulièrement de développement durable et des conditions en termes de mobilité qui doivent amener à ce développement durable. Si l'on interdit maintenant aux élèves des CO d'aller à l'école à vélo tout en encourageant les élèves du gymnase de la Broye à le faire en voiture en leur mettant un parking à disposition... Pourquoi eux seulement alors que d'autres régions du canton ont des conditions d'accès qui ne sont parfois pas faciles... On construirait un parking spécialement pour eux? La question qui se pose, et si on regarde encore dans le plan directeur cantonal dont nous avons parlé tout à l'heure... Je ne vois pas particulièrement que la Broye soit plus mal desservie que d'autres régions du canton en transports publics. Je crois que la densité est environ la même

¹ Texte du rapport pp. 2477ss.

au m² que dans d'autres régions. Pourquoi parle-t-on actuellement d'un parking pour les élèves, c'est une chose qui nous échappe totalement et qui ne va en tout cas pas dans le sens d'une éducation responsable des élèves à la mobilité.

Nous demandons donc avec le groupe Alliance centre gauche que le Gymnase de la Broye d'une part étudie un plan de mobilité à l'intention de ses étudiants, nous comprenons tout à fait que certains doivent venir de relativement loin et que les situations ne sont pas toujours faciles. Et la deuxième chose, c'est que nous demandons bien sûr de renoncer à ce parking pour les élèves, qui nous semble totalement hors de propos.

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance avec satisfaction du rapport de la commission interparlementaire du GYB. Il relève les quelques points positifs suivants. La bonne gestion du gymnase et son dynamisme. C'est un gymnase apprécié des élèves et il y règne une très bonne ambiance. Nous tenons aussi à souligner la particularité offerte, un atout pour les jeunes de la région, les trois nouvelles filières de maturité professionnelle dans les domaines de la santé, du social et de la pédagogie. Cet éventail de choix est un atout pour les jeunes. Avec ces quelques remarques positives, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Je constate que ce rapport n'est pas débattu et que les éléments positifs relevés par M^{me} Wassmer vont dans le sens de la gestion de ce site.

Concernant le parking, ce n'est pas celui des élèves mais celui de la piscine de la commune de Payerne que quelques élèves empruntent. Ce parking fait partie intégrante des soucis de notre collègue député Louis Duc, qui en a parlé abondamment à chaque rapport. Pour répondre à Olivier Suter, il est évident que le GYB ne met pas à disposition un parking pour les élèves. Les élèves empruntent le parking sauvagement à Payerne, ce qui a contraint la commune à élaborer un plan et un projet de façon à ce qu'il soit homologué dans le plan directeur. Pour l'instant, il n'est pas dans le plan directeur. La commune se soucie de ces élèves qui sont contraints d'utiliser un véhicule privé. Quant aux autres dessertes, elles sont aussi importantes dans la Broye.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je me permets trois remarques. Premièrement, il est vrai que le nombre d'inscriptions d'élèves au GYB a légèrement diminué en 2013. Toutefois, comme l'a relevé la Commission interparlementaire, la proportion d'élèves fribourgeois augmente. Par ailleurs, au vu de la forte croissance du nombre d'élèves dans cet établissement et dans les écoles du cycle d'orientation situé dans son aire de recrutement entre 2001 et 2011, le conseil du GYB a souhaité en 2012 analyser s'il était nécessaire ou non d'agrandir cet établissement. Par conséquent, il se demandait s'il était opportun d'acquérir la dernière parcelle disponible à proximité de cette école. L'étude de la démographe Anne-Christine Wanders, qui a été publiée en mai de cette année, souligne le dynamisme et la croissance démographique de cette région, tant dans sa partie fribourgeoise que vaudoise. Le scénario le plus haut recense quelque 1'400 élèves potentiels en 2025.

L'hypothèse la plus basse établit un effectif de quelques 1200 élèves. Les résultats de cette étude confortent le Conseil du GYB dans les démarches entreprises dès l'année passée, afin de prévoir la meilleure solution pour une extension future.

Ma deuxième remarque concerne cette extension future. L'acte de vente du terrain évoqué est actuellement négocié entre la commune de Payerne et les cantons de Fribourg et de Vaud. Le Conseil d'Etat vous soumettra le projet d'acquisition de cette parcelle avant les vacances d'été de l'année prochaine. Pour rappel, 1,5 million de francs a été dédié à cet investissement, figure au budget 2013 et a été reporté au budget 2014.

Enfin, je tiens à préciser que le montant global d'investissement, de quelques 80 millions de francs, qui a été articulé par M^{me} la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon et repris dans le rapport de la Commission interparlementaire, correspond au prix d'une école complète. Or, il faudra évidemment attendre les résultats de la pré-étude pour avoir une estimation précise.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Postulat 2013-GC-26 Eric Collomb/François Bosson (Fribourg pionnier du tournant énergétique éolien en plaine)¹

Prise en considération

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Pourquoi déposer un postulat alors que l'on a déjà un certain nombre de rapports? Si nous avons déposé ce postulat avec mon collègue François Bosson, c'est qu'il y a une évolution technologique relativement importante qui permet aujourd'hui d'entrevoir le potentiel éolien dans des zones de plaine. Le potentiel est énorme si je me base simplement sur les neuf sites qui ont été étudiés par Greenwatt. Je ne prends que ces neuf sites, mais il y a encore d'autres sites qui ont été étudiés par d'autres sociétés. Il y a un potentiel de 600 GWh. 600 GWh, c'est 2x plus que Rossens et Schiffenen réunis. 600 GWh, c'est la production propre actuelle du Groupe E. On arriverait avec ces neuf parcs éoliens dans le canton de Fribourg à produire ce que produit aujourd'hui le Groupe E. Il faut passer maintenant à la phase de réalisation. Nous avons déjà fait beaucoup en termes de rapports. Le premier rapport date de l'an 2000. Ce premier rapport a été actualisé en 2008 et on le réactualise encore une fois. Je ne dis pas que ce n'est pas bien, car en termes de technologie, il y a eu une avancée, mais on revient quand même avec un rapport pour 2014. En 14 ans, nous avons planté ou installé dans ce canton exactement zéro éolienne. Trois rapports, zéro éolienne, 14 ans! C'est insuffisant. Si je me réfère à la page 17 du programme gouvernemental, il y a de magnifiques éoliennes que le souffle des vaches fait tourner. Nous

¹ Déposé et développé le 20 juin 2013, BGC p. 967; réponse du Conseil d'Etat le 11 novembre 2013, BGC p. 2503.

avons des vaches, mais pas encore d'éoliennes dans ce canton.

Comment arriver à réaliser ces parcs? Il y a le travail avec les communes. C'est ce que fait Greenwatt qui va auprès des communes pour étudier certaines possibilités, car je pense que les communes pourraient être de bons ambassadeurs pour donner confiance à la population pour ces parcs éoliens. J'aimerais aussi prendre l'exemple du Valais, car on le mentionne dans le postulat. Il faudrait que l'on arrive dans ce canton à faire ce qu'a fait le Valais. Ils ont une procédure simplifiée pour la pose d'éoliennes tests. Ces éoliennes tests sont la possibilité de sensibiliser la population et de mesurer les impacts réels en termes de paysages, sur l'environnement, ou même aussi en termes de production d'énergie. Ces éoliennes tests sont une des pistes à creuser. Je demanderais au Conseil d'Etat que l'on puisse travailler cette piste.

J'aimerais adresser un message à certaines organisations de protection de l'environnement ou des animaux. On a voulu la sortie du nucléaire, même s'il n'y a pas que les associations environnementales qui l'ont voulue, mais on l'a réclamée à cor et à cris. Aujourd'hui, nous avons décidé l'arrêt de Mühleberg. Par contre, à peine veut-on installer des projets éoliens que l'on se plaint que l'on va éventuellement écraser trois chauves-souris. Je pense que l'on n'arrivera pas à réaliser des projets éoliens, à produire de l'énergie renouvelable sans avoir un minimum d'impact.

1948, c'est la mise en service du barrage de Rossens. Est-ce que le barrage de Rossens a un impact sur le paysage? Je pense que oui. Est-ce que c'est beau? Non! Pourtant, en 1948, ce barrage, nous l'avons construit et heureusement que nous l'avons fait. Aujourd'hui, c'est 250 GWh de production. L'esprit de pionnier qui animait nos prédécesseurs est aujourd'hui la voie à suivre.

Bonny David (PS/SP, SC). Je suis membre de la Commission cantonale de l'énergie.

Le groupe socialiste a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat avec intérêt et le remercie. Le groupe socialiste soutient le postulat. Nous avons pris note cependant que, postulat ou pas, les services de l'Etat étudient le sujet depuis deux ans et fourniront un rapport circonstancié sur le potentiel des éoliennes dans le canton de Fribourg au printemps 2014. Les éoliennes, c'est un sujet dont nous parlons souvent dans l'actualité, mais aussi dans des régions où certaines communes ont des projets qui existent, mais où, malheureusement, rien ne se concrétise. Les éoliennes ont pourtant l'avantage de remplacer une grande quantité d'électricité d'origine fossile et de réduire ainsi les émissions de CO₂. Il est important d'avancer dans cette direction. Comme ceci a été relevé, paradoxalement, le canton de Fribourg en dénombre aujourd'hui aucune. Nous sommes en retard par rapport à d'autres et il nous sera difficile d'être pionniers en la matière, comme l'indique le titre du postulat. Essayons de progresser dans ce dossier.

Pour cette raison, le groupe socialiste insiste auprès de l'Etat pour qu'il mette tout en œuvre, afin que les projets prévus

dans le canton puissent se réaliser dans les meilleurs délais. Pour conclure, il serait utile d'étendre cette étude aux cantons voisins car plaine et Préalpes sont toutes deux des entités géographiques qui ne s'arrêtent pas forcément aux limites cantonales, mais bien au-delà. C'est pourquoi une coordination avec les services concernés des cantons voisins nous paraît essentielle, afin de présenter au Grand Conseil un dossier complet.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je suis membre du conseil d'administration de Groupe E. Avec le soutien que très probablement le Grand Conseil va donner à ce postulat, nous donnons à nouveau un signal supplémentaire de la part du milieu politique auprès des différentes instances pour affirmer notre soutien et notre engagement pour cette énergie renouvelable. L'éolien en fait partie. C'est un secteur qui peut produire beaucoup de kilowattheures. C'est un secteur qui est économiquement rentable. Nous avons au niveau de Groupe E développé plusieurs parcs éoliens sur les crêtes de nos montagnes et de nos Préalpes, malheureusement sans aucun résultat. Les procédures sont en cours. Il ne suffit pas d'avoir de belles idéologies. Il y a des oppositions de différents milieux et le problème est là. Ces oppositions devraient être traitées de manière beaucoup plus sévère par rapport au bilan et aux objectifs que l'on veut atteindre. L'objectif est de remplacer l'énergie nucléaire par de l'énergie propre. Actuellement, l'énergie que nous consommons aujourd'hui dans cette salle, du moins une partie, est produite avec du charbon qui vient d'Allemagne malheureusement. Si on veut changer ce phénomène, il faut développer ces énergies renouvelables et l'éolien. L'éolien en montagne a beaucoup plus de chance que l'éolien en plaine, car en plaine il y a tout de même des nuisances au niveau sonore et il faut trouver les bons emplacements avec les nouvelles technologies. Je vous incite à soutenir ce postulat qui permettra aux services de l'Etat d'aller plus vite et encore plus loin et de traiter ces oppositions par rapport au projet en cours de manière efficace et rapide.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). C'est à titre personnel et en tant que membre de l'association «Sauvez les Préalpes» que je prends la parole. Je remercie le Conseil d'Etat pour sa volonté d'actualiser ce concept éolien qui date de 2008.

Si des associations de protection de la nature se sont opposées au projet d'éoliennes au Schwyberg, c'était pour des raisons d'impacts importants sur la nature et sur le paysage, mais entre autres pour la raison qu'il fallait construire des routes d'accès, routes qui amènent du tourisme et des nuisances dans des régions de crêtes très sensibles pour la nature. Toutefois, ces associations n'en demeurent pas moins profondément favorables aux énergies renouvelables, ce qui rassurera M. Collomb. Comme il est mentionné dans cette réponse, les sites potentiels doivent être compatibles avec les exigences de protection de la nature, de l'environnement et du paysage. Pour remplir ces exigences, il apparaît indispensable d'étudier l'ensemble des projets potentiels dans une région donnée d'une façon globale, en analysant les interactions des effets des éoliennes les unes avec les autres sur la nature et le paysage. Il serait profitable, et ainsi pour éviter des oppositions qui bloquent, que toutes les parties concernées puissent par-

tipicer et soient associées à cette réactualisation de l'étude d'impact. Cela permettrait d'éviter que des projets qui n'ont aucune chance car trop nuisibles pour la nature et le paysage continuent d'être bloqués. Ça permettrait de favoriser ceux qui peuvent être acceptés sans aucun problème du point de vue de la nature et du paysage. Sous cet angle, les projets en plaine semblent à première vue plus prometteurs, car ne nécessitant pas la construction de nouvelles routes d'accès et portant moins atteinte au paysage. M. le Commissaire, je ne peux que vous encourager à répondre positivement aux demandes d'associations qui désireraient faire partie de ce groupe de travail, afin de réaliser des projets acceptables pour tous.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). J'apporte mon plein soutien à ce postulat. Je voudrais apporter un complément pour les pistes de réflexion du groupe de travail comprenant les services de l'Etat et mené par le Service de l'énergie, mentionné dans la réponse du Conseil d'Etat qui est sous nos yeux. Une majorité des exécutifs des communes de la Veveyse ont entrepris des démarches et accepté que des mesures soient effectuées sur leur territoire. Celles-ci pourraient être suivies d'une étude et de l'engagement des communes dans un processus. Semsales va même plus loin en mettant à l'enquête deux mâts de mesure. Les premières investigations sont réjouissantes et le Groupe E Greenwatt, contact de plusieurs communes de la Veveyse, est confiant au sujet des conditions aérologiques. Un couloir propice à l'implantation d'éoliennes court du nord au sud de la Veveyse, passant par La Verrerie, Saint-Martin, Le Flon, Semsales, jusqu'à Remaufens et Attalens. De plus, les zones qui pourraient être concernées sont peu ou pas peuplées et l'impact ou les nuisances d'installations très hautes seraient faibles et limitées. Pour en avoir discuté avec les responsables du Groupe E Greenwatt, un projet d'implantation d'un parc test dans la Veveyse ne serait pas impossible. Le potentiel semble bien réel. Ceci pourrait être une vraie chance pour le développement de notre région. Je souhaite qu'aucune piste ou région ne soit laissée de côté dans le rapport et que toutes les possibilités soient étudiées avec tous les partenaires qui travaillent au développement et à la réalisation de projets à partir de nouvelles énergies renouvelables.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Je suis président d'AgroGaz, une société active dans la production d'énergie verte.

Le groupe libéral-radical a étudié ce postulat avec beaucoup d'attention. Nous relevons que celui-ci court après la politique cantonale en la matière et qu'il pousse une porte déjà toute ouverte, mais sans réussite. En effet, le premier concept éolien a été élaboré en 2000, puis une nouvelle actualisation en 2012 et ceci devrait aboutir en finalité à une révision du thème éolien de la planification directrice cantonale. Sans avoir à traiter et discuter de la question de fond – quel type ou quelle sorte d'énergie renouvelable faut-il soutenir ou développer en priorité – il faudrait pouvoir disposer d'une étude et avoir une vision globale traitant l'ensemble des énergies renouvelables pour comparer l'efficacité, le rendement, l'impact sur l'environnement, le paysage, les différentes formes de ces installations de production d'énergie. Le groupe libéral-radical, dans son infini sens de la responsabilité et sa pratique

quotidienne de son activité privée, place et inscrit ces énergies comme thème important de sa politique. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient la position du Conseil d'Etat, à savoir celle d'accepter le postulat, et espère que le rapport en cours sur la question servira de réponse.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). A titre personnel, je soutiens ce postulat. En tant que président de l'Association fribourgeoise d'économie forestière, je suis obligé de réagir aux propos de ma collègue députée M^{me} De Weck, concernant sa crainte de créer des routes pour exploiter des éoliennes. Dans les Préalpes, pour arriver aux sommets, il faut souvent traverser des forêts. Ces routes pourront également être présentes pas seulement pour mener des chasseurs en forêt, mais surtout pour exploiter le bois de nos forêts. Le bois est une source d'énergie renouvelable.

Bosson François (PDC/CVP, GL). Un objectif sans plan est d'abord un vœu. Oui, il faut mettre à jour le plan et le concept éolien du canton et en ce sens nous saluons l'initiative du gouvernement. En effet, un petit effort de préparation est vite un gros effort de réparation. Nous n'en sommes pourtant qu'à ce stade. La préparation est optimale. Elle a assez duré. Nous devons entrer dans une phase de réalisation des parcs éoliens dans notre canton. Notre postulat va dans le sens de la réalisation. Nous voulons donner un coup de vent dans les voiles de l'énergie renouvelable de ce canton. Ces dernières années, l'énergie éolienne connaît un essor aux Pays-Bas et au Danemark et ces installations ne se limitent pas aux régions côtières. En effet, l'Autriche possède aujourd'hui une puissance éolienne largement supérieure à celle de la Suisse. En Suisse, elle a aussi un potentiel. D'ailleurs son utilisation a progressé, mais moins que dans d'autres régions. La nouvelle stratégie 2050 au niveau fédéral prévoit un développement considérable de la production d'électricité d'origine renouvelable. La contribution du vent est et sera nécessaire, afin que ce ne soit pas du vent. J'ai un appel à faire à notre gouvernement. Sans arrière-pensée, posons-en une de ces éoliennes! Le premier pas est l'acceptation de ce postulat.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Si j'ai bien compris, tout le monde soutient le postulat. M. Bosson, vous enfoncez des portes déjà ouvertes. On ne manque pas d'études ou de rapports. Il faut passer aux actes certes, mais ce n'est pas si simple que ça!

Dans les études progressives qui ont été faites, on avait constaté qu'avec le développement technologique, on arrive à un potentiel théorique qui arrive vers 3000 GWh (presque le double de ce que nous consommons). Le potentiel réaliste, il a été mentionné par le député Collomb, c'est environ 600 GWh, un tiers de notre consommation. C'est génial, si l'on voit la stratégie énergétique 2050 du gouvernement fédéral. C'est également un rêve de pouvoir sortir du nucléaire. Toutefois, il y a un grand MAIS. Vous le voyez avec le projet Schwyberg. Ce dernier a été lancé il y a plusieurs années. On attend depuis plusieurs mois la décision du Tribunal cantonal. On aurait la possibilité de créer 36 GWh avec 9 éoliennes. Dans ce contexte, on doit pouvoir trouver une discussion avec les opposants potentiels. De ce côté, dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 au niveau fédéral, on inclut une disposition

très importante à la loi sur l'énergie, où l'on parle de l'intérêt national à l'utilisation des énergies renouvelables. Ces projets doivent en principe être considérés comme équivalents aux autres intérêts nationaux lors de la pesée des intérêts. C'est un aspect extrêmement important pour la réalisation plus rapide de ces parcs éoliens.

Concernant les éoliennes tests, je suis d'accord d'inclure ces réflexions dans le rapport et d'analyser ces possibilités qui sont déjà données via la loi sur l'aménagement du territoire. On peut faire des éoliennes tests, mais les expériences dans le canton du Valais ne sont pas très concluantes. On m'a dit que si l'on crée un parc et qu'on le réalise par étapes, c'est beaucoup mieux que de faire seulement une éolienne test et que les oppositions viennent par après. C'est la raison pour laquelle il faut être prudent. Je suis ouvert à l'analyse. Pour ne pas être trop long, j'aimerais vous dire que c'est avec intérêt que nous ferons cette analyse qui est déjà lancée. Nous vous donnerons les informations dans le cadre du rapport sur le postulat dans le délai légal d'une année. Avec ces considérations, je vous prie, au nom du Conseil d'Etat, d'accepter ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 85 voix contre 0. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 85.

Se sont abstenus:

Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP). Total: 4.

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 91; rentrés: 91; blancs: 4; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Raymond Baraké*, à Bourguillon, par 64 voix.

Ont obtenu des voix *M./M^{me} Mary-Lise Bapst*: 16; *Marine Jordan*: 3; *Damiano Lepori*: 2. Il y a 2 voix éparses.

Assesseur-e à la Justice de paix de la Broye

Bulletins distribués: 93; rentrés: 92; blancs: 3; nul: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élue *M^{me} Prisca Grandgirard*, à Cugy, par 89 voix.

Assesseur-e suppléant-e (corps professoral) à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 98; rentrés: 87; blancs: 3; nul: 0; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Eric Davoine*, à Fribourg, par 84 voix.

—

Elections

Résultats du scrutin organisé en cours de séance

Un-e scrutateur/trice

Bulletins distribués: 92; rentrés: 85; blancs: 1; nuls: 2; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu *M. André Schneuwly*, à Düdingen, par 82 voix.

—

Clôture de la session

Le Président. Madame la 1^{er} Vice-présidente, Frau erste Vize-Präsidentin,

Monsieur le 2^e Vice-président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,

Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Madame la Chancelière,

Madame la Secrétaire générale,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Meine Damen und Herren,

Nous voici arrivés au terme de cette année parlementaire 2013. Si les objets traités cette année ont correspondu à ce que l'on attend de l'exercice normal d'un Parlement, tel n'a pas été le cas d'autres événements importants qui ont émaillé la vie de ce Grand Conseil.

Je pense notamment ici aux 3 débats sur le devenir du HFR. Je pense également au plan de mesures structurelles qui a occupé nos discussions lors de la session d'octobre. Je pense aussi à l'assermentation d'un nouveau Conseiller d'État en la personne de Jean-Pierre Siggen et avant cela à la prise de congé d'Isabelle Chassot.

Les débats ont été passionnants et vifs au point que l'on a, quelquefois, confondu intérêt général et campagne électorale ou de votation. Mais globalement, je crois que les discussions au sein de ce Parlement ont correspondu à ce que le souverain est en droit d'attendre de ses élus.

In dieser Hinsicht erfüllt mich der Gedanke an die Qualität der Debatte bezüglich des Freiburger Spitals mit Stolz. Es konnte ein jeder sei es mit Überzeugung, mit Leidenschaft oder Realismus zu diesem Problem Stellung nehmen, welches unserer Bevölkerung besonders am Herzen liegt.

J'ai aussi été fier de ce Parlement lorsqu'il s'est agi de procéder à l'élection de la 2^e Vice-présidence du Grand Conseil pour 2014. En effet, voyant arriver l'affrontement, les chefs de groupe se sont spontanément réunis dans le but de trouver une solution permettant d'éviter une succession de mauvais scores, dont le seul effet aurait été de donner une piètre image de notre Parlement.

Cela n'a l'air de rien, mais cet esprit de consensus, voire de fair-play, témoigne d'une maturité, j'allais dire renaissante, dont nous aurons bien besoin pour aborder sereinement les futurs débats.

Mais ceci dit, j'ai aussi entendu tout et son contraire dans ce Parlement. A savoir que les lois étaient faites pour le 95% de nos concitoyens alors que le lendemain elles n'étaient plus nécessaires que pour le 5% des personnes qui ne suivait pas les règles du bon sens commun.

De même, au cours d'une même session, on a parlé du soutien financier du Grand Conseil à l'imprimerie St-Paul et le lendemain en séance de Bureau il a été discuté de la possibilité de passer au tout électronique en renonçant à faire imprimer sur papier le bulletin des débats du Grand Conseil. Cherchez l'erreur!

Un regret toutefois au terme de cette année 2013: le centre cantonal fort n'a malheureusement pas fini de s'affaiblir et je ressens dans cette enceinte une certaine lassitude sur ce thème. J'ai eu l'occasion de le dire devant l'Assemblée générale des communes le 9 novembre dernier: *le centre cantonal fort, ce n'est pas une option, c'est une obligation*. Je lance donc un appel aux communes du Grand Fribourg, mais aussi aux communes dont les projets de fusion semblent s'essouffler en leur disant *que nous n'avons plus le temps*. Je leur lance un appel:

- > pour qu'elles écoutent leur population;
- > pour que le temps de la discussion elles laissent de côté leurs préjugés réciproques; et surtout
- > pour qu'elles acceptent entre elles les réalités de l'autre; les réalités d'aujourd'hui, mais aussi les réalités de demain lorsque nous connaissons notamment les conséquences réelles de la modification de l'imposition des personnes morales; cela risque de bousculer bien des certitudes.

Si cela ne se fait pas tout de suite, les personnes qui sont aujourd'hui aux commandes pourraient bien devoir justifier leurs positions dans 10 ou 15 ans ou même en 2021... lorsque beaucoup diront «Si on avait su...».

Meine Damen und Herren, man darf sich keinen Illusionen hingeben. Unser Kanton steht einer zunehmenden Konkurrenz gegenüber und mich beschleicht das unangenehme Gefühl, dass unsere Voraussicht und unser Handeln hie und da auf sich warten lassen.

Depuis quelque temps, le nom de Fribourg s'efface alors que ceux de Bienne, Lucerne ou Sion montent en puissance. Et si l'on ne veut pas que les régions les plus décentrées regardent à l'avenir vers Lausanne ou Berne, le centre du canton doit donner une image attrayante, dynamique et FÉDÉRATIVE.

Je formule le vœu que ce Parlement développe cette faculté, avec le Gouvernement désormais dans sa nouvelle composition, de prévenir ces situations et de continuellement être à l'affût de ce qu'il faut entreprendre pour l'intérêt général de ce canton.

Un exemple me direz-vous? Le plus évident me venant à l'esprit est le débat sur les mesures structurelles d'économie. Sur ce point, Fribourg a été raisonnable, courageux ou téméraire, c'est selon.

Mais comme je l'ai dit au début de l'année, je pense que les politiques et notamment la Présidence du Grand Conseil doivent assumer une mission pédagogique pour expliquer à la population le pourquoi de nos actions et de nos décisions et dans le cas particulier le pourquoi de ces mesures.

Ceci étant et si les politiques doivent expliquer à la population ce qu'ils font, cela fonctionne dans les deux sens et il faut que le Grand Conseil soit aussi informé de ce qui se dit sur le terrain et parmi nos concitoyens.

Et en ce qui concerne certaines mesures d'économies, je vais vous dire ce que j'ai entendu. Chacun fera ce qu'il voudra des quelques phrases qui vont suivre. La seule chose que personne ne pourra faire, c'est de les ignorer car elles reflètent la réalité.

Mesdames et Messieurs, j'ai entendu un très, très grand nombre de personnes m'avouer qu'elles n'avaient pas compris ce qui se clamait dans les rues de cette ville cet automne sur ce thème.

Je peux vous assurer que je vous dis cela sans aucun parti pris, mais il faut je crois en prendre acte et l'intégrer dans nos futurs débats pour avoir toujours à l'esprit qu'une fracture

entre la population, la classe politique et la fonction publique doit absolument être évitée, parce que cela pourrait être lourd de conséquences.

J'ai parlé tout à l'heure de la capacité des autorités à anticiper et à agir. Sur ce point précis, mais au niveau national, je ne sais pas si vous avez été sensibles à un événement qui s'est déroulé cette semaine en Suisse alémanique.

5 (non pas une) entreprises dans les cantons de Zurich, Zug et Schaffhouse ont quasiment décidé de quitter notre pays en raison des conséquences de l'initiative Minder avec à la clé la perte de 100 emplois et de 100 millions de recettes fiscales seulement pour le canton de Schaffhouse.

Comprenez-moi bien, il n'est pas question pour moi de m'exprimer sur le bien-fondé de cette votation, qui a abordé des questions légitimes, le souverain a dit oui, tout le monde doit en prendre acte et faire avec.

Non, ce qui me choque c'est d'entendre sur les ondes de la RTS que l'on ne doit pas s'inquiéter, que notre économie n'est pas en danger et qu'on aurait tort d'exagérer la portée d'une telle décision. Mesdames et Messieurs, est-ce que je suis en train de rêver? Pour un pays qui tire sa prospérité et qui se finance notamment par ses compétences et son attrait dans la recherche et la prestation de services, j'entends qu'il ne faudrait pas s'inquiéter et qu'il est même politiquement incorrect de s'interroger sur le fond de ces décisions.

Ne soyons pas naïfs, nos choix ont des conséquences et il faudra les assumer d'abord en reconnaissant les signaux d'alerte et non en les ignorant.

Fribourg devra, je pense, bientôt se poser ces questions de fond, et pour cela, notre Grand Conseil a un rôle clair à jouer dans le cadre de son action législative, c'est celui de la sauvegarde d'une certaine liberté d'action dans le canton ou simplement d'une certaine liberté de réflexion.

Mais au fond qu'est-ce que la liberté? De Montesquieu qui disait que «la liberté est le droit de faire ce que les lois permettent» à Victor Hugo pour qui «tout ce qui augmente la liberté augmente la responsabilité», le spectre est très large.

Pour ma part, je résume le sentiment de liberté à 2 mots: DIRE et FAIRE. Et je m'identifie assez à cette courte définition lorsque je jette un coup d'œil sur les 12 derniers mois: DIRE à la population que des réformes doivent être entreprises, et les FAIRE, ces sacrées réformes. DIRE la réalité, avoir la liberté de formuler des hypothèses et FAIRE des propositions sans être taxé de rétrograde ou de non-progressiste. DIRE qu'il faut une piscine et une nouvelle patinoire à Fribourg et les FAIRE, cette piscine et cette patinoire...

Mesdames et Messieurs, pour moi, c'est cela, la politique, et ce Grand Conseil a la responsabilité de maintenir cet espace de discussion et de proposition indispensable à la bonne marche de l'Etat. C'est pour moi la seule garantie d'un développement de qualité de notre canton qui doit plus que jamais encourager la prise de risque.

Mais arrêtons un peu d'être sérieux et passons à la partie récréative! Je ne voudrais pas manquer ici l'occasion de vous dire tout le plaisir que j'ai eu à exercer cette fonction présidentielle. J'ai aimé cette Présidence beaucoup plus que je ne l'imaginai. Ainsi, j'ai savouré chaque occasion où j'ai pu, m'adresser à la population fribourgeoise, ou plutôt interpeler cette dernière pour faire passer un message qui m'était cher.

Ich glaube nämlich, dass es zum Auftrag eines Politikers und in noch grösserem Masse zu jenem eines Präsidenten der Legislative gehört, dem Souverän in Erinnerung zu rufen, dass er nicht nur Rechte hat, sondern auch Pflichten und dass seine Erwartungen bezüglich des politisch Möglichen vielfach widersprüchlich sind.

Je retiens ainsi de ce périple en terres fribourgeoises les quelques souvenirs suivants:

- > Ich beginne mit der gefühlsmässig intensivsten Repräsentation; die Begegnung mit einer Delegation von Nova Friburgo und ihrem vielbeachteten Auftritt beim Musikfest des Saanebezirks. Ein grosser Augenblick!
- > La représentation plus impressionnante maintenant, sans nul doute, la prise d'armes des grenadiers dans ma commune de Marly, l'atmosphère historique et solennelle qui colle à la peau du Noble Contingent m'a véritablement marqué.
- > Je poursuis par la plus touchante, je pense là aux 10^{es} anniversaires respectifs de l'association Applico Eigenart à Schmiten et de «Banc publics» tout en ayant retrouvé lors d'un de ces événements quelqu'un que j'avais perdu de vue depuis 25 ans. J'ai pu apprécier le contact avec ceux qui se mettent au service des exclus ou de ceux que la chance a abandonnés, merci à eux!
- > Pour les invitations les plus authentiques, je veux me rappeler toutes les manifestations liées au rappel de notre terroir gustatif, économique ou encore historique. Vous l'avez compris, je veux parler de toutes les fois où je suis allé à la rencontre du monde agricole au sens large avec tous ses acteurs et sous toutes ses formes. Coopérative d'alpage, Union Fribourgeoise des paysans, fête du patois, Fêtes de lutte, Poya et j'en passe. Tout ce qu'il faut pour se rappeler d'où vient ce canton et avec quelles racines il doit construire son avenir.
- > Passons à la représentation la plus énervante, je l'ai vécue il y a quelques jours lorsque j'ai participé à l'inauguration d'un superbe bâtiment quasi neuf avec vue sur la Sarine truffée de bureaux avec des plafonds sculptés. Ce bâtiment ne suscitait que des critiques – je dis bien: que des critiques – de la part d'utilisateurs qui feraient bien de parcourir les locaux d'autres entités étatiques ou privées pour apprécier la qualité, certes pas exempte de tous défauts, de ce qui leur est mis à disposition au moyen des deniers publics. Certes, la porte du secrétariat tape sur le coin de la photocopieuse, mais quand je parlais de décalage tout à l'heure...
- > Und nun auch die am meisten ergreifende Repräsentation. Zum Grosse Rat gehört nämlich auch die Trauer. Ich denke hier an den Abschied von unserem ehemali-

gen Kollegen Urs Affolter. Wir danken dir Urs, dass wir dich kennen und schätzen lernen konnten.

- > Und zum Schluss der Auftritt, der mir im Hinblick auf die Bedeutung und die Vorteile der Zweisprachigkeit am wichtigsten scheint. Ich spreche hier vom Dies Academicus unserer Alma Mater, deren Bedeutung und Ausstrahlung zum grossen Teil auf dem Zusammentreffen verschiedener Sprachkulturen beruht. A l'heure où des décisions catastrophiques se prennent dans certaines communes, décisions qui attaquent notre œcuménisme linguistique suisse, nous devons profiter de ces décisions pour encore plus nous profiler et nous vendre en mettant ce point en évidence.

Voilà pour ce petit et non exhaustif tour d'horizon. Et puis, je ne pouvais pas ne pas parler de la longueur des sessions, puisque pour traiter les quelque 172 objets que nous avons discutés cette année (la moyenne des 3 dernières années est de 175 objets), nous avons économisé sur un programme normal d'une année parlementaire pleine pas moins de 11 demi-journées. A raison de Fr. 25 600.– de coût moyen pour une session, entre les jetons de présence, les frais de transports et autres dépenses, nous avons généré une économie de plus de Fr. 280 000.–. Largement de quoi se payer une commission d'enquête en 2014. Pour ce qui est du thème traité, je fais confiance à ce Grand Conseil pour en trouver un.

Ceci étant, Mesdames et Messieurs, et pour terminer, j'en arrive aux remerciements. Je voudrais tout d'abord, surtout et AVANT TOUT remercier ma femme Emmanuelle, ainsi qu'Antoine et Clara, qui m'ont assisté, soutenu, encouragé dans cette tâche et chaque fois accueilli à mon retour au domicile avec le plus grand des sourires. Sans cette complicité il est tout simplement impossible d'exercer une année présidentielle digne de ce nom. Et à Antoine, qui, un jour, m'a dit *dis donc, avec les millions de fois où tu étais loin, qu'est-ce que t'as pu changer dans ce canton*, j'ai bien dû lui répondre que mon pouvoir s'est limité à donner un jour de congé à son école et encore j'ai pas pu choisir la date – quand je vous disais que la population a des attentes disproportionnées vis-à-vis de la classe politique...

Mes remerciements à mes collaborateurs et associés présents aujourd'hui qui ont pris leurs responsabilités pour suppléer à mes absences.

J'aimerais aussi dire toute ma gratitude au Secrétariat du Grand Conseil, qui a très vite adopté mon style adepte des raccourcis. Mais je puis vous assurer qu'il a été surtout d'une redoutable efficacité dans l'organisation de la vie du Parlement et dans l'assistance qu'il apporte régulièrement à la Présidence.

Mes remerciements également à Madame la Présidente sortante du Conseil d'Etat. Au cours des différentes manifestations que nous avons fréquentées en 2013, nous avons appris, je crois, à nous connaître, nous avons échangé des points de vue pas si divergents que cela et nous avons peut-être même fait en sorte que quelques dossiers avancent, ce dont je lui suis très reconnaissant. Ma reconnaissance également aux membres du Conseil d'Etat qui ont pris chaque fois le recul

nécessaire lorsque je les égratignais dans l'un ou l'autre de mes discours.

Enfin j'aimerais m'adresser à vous, chers Collègues, à vous, le Parlement, à vous, l'orchestre. Vous avez accepté, vous aussi, une façon peut-être un peu directive de diriger les débats et aussi limitative dans le temps de parole. Mais vous avez aussi accepté que de temps en temps on se prenne un peu moins au sérieux en prenant le temps de faire un peu d'humour, humour qui contribue à rendre plus sereines les discussions entre nous.

Et puisque nous parlons d'humour, d'orchestre et donc de musique et comme vous savez qu'un peu d'autodérision n'a jamais fait de mal à personne, je tiens à vous citer la phrase d'un humoriste français trop tôt disparu – Raymond Devos – qui disait que l'accordéon était l'instrument de l'alternance politique par excellence. Quand ça siffle à droite ça souffle à gauche, quand ça souffle à gauche ça crie à droite et au milieu c'est du vent.

Mesdames et Messieurs, j'ai été fier de vous représenter et de conduire vos débats. J'ai été honoré de votre confiance et j'aimerais vous remercier de m'avoir accordé la possibilité de vous représenter auprès de nos compatriotes.

Permettez-moi de vous dire, puisque c'est la dernière fois que je m'adresse à vous dans cette fonction, que je suis presque déçu ou triste que cela se termine mais que, pour prolonger le plaisir, je me réjouis de la fondue que j'aurai le plaisir de vous offrir tout à l'heure avec mon indemnité complémentaire, que je n'avais pas sollicitée d'ailleurs, de président de la commission d'enquête sur la H189...

Comme tout le monde n'était pas d'accord sur le versement de ce montant, j'ai pensé que l'on devait tous un peu en profiter... Et ça mettra la pression sur le président de celle qui est encore en activité...

Je souhaiterais que nous puissions passer un moment de convivialité et de cordialité, parce que la politique doit rester quelque chose de simple fait par des femmes et des hommes, quelque chose qui doit apporter le bien-être. Et on ne peut faire le bien-être que si l'on est bien ensemble.

Danke für Ihr Vertrauen. Gute Fahrt diesem kantonalem Parlament...

...et surtout vive la Suisse, vive le Canton de Fribourg et que vive l'engagement politique!

Je vous remercie.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). «Pour tout vous dire, j'ai toujours rêvé d'être un chef d'orchestre! Et je dois bien vous avouer que depuis cette place, je m'approche un tout petit peu de mon idéal...» Nous nous souvenons, toutes et tous, cher Pascal, des propos de ton discours inaugural du 5 février dernier. Voilà maintenant l'heure de confronter le rêve à la réalité! Et pour rester dans le domaine musical, le grand chef d'orchestre allemand Herbert von Karajan disait un jour: «L'art de diriger consiste à savoir abandonner la baguette pour

ne pas gêner l'orchestre.» Une réflexion que nous pouvons, sans trop nous tromper, coller à tes activités de président.

Monsieur le Président sortant du Grand Conseil, Monsieur le Vice-président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, Herr Vizestaatskanzler, Madame la Secrétaire générale du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs,

Unser Präsident Pascal Kuenlin hat die musikalischen Register unseres Parlaments in bestimmender Art und Weise geführt; mit einer leichten Prise Autorität. Er hat den verschiedenen Solisten von links bis rechts Raum für ihre Auftritte gegeben. Aber nur so weit, dass sie nicht das Gesamtbild der «Symphonie» störten.

Bref, cher Pascal, tu as fait comme Herbert von Karajan : tu as abandonné la baguette pour laisser parler l'orchestre! Un bon point pour toi! Par contre, un instrument que tu n'as pas oublié... la clochette! Mes oreilles s'en souviendront longtemps.

Du hast die Ratsglocke, um Ruhe im Ratssaal zu sorgen, oft gebraucht, aber eben, wie alle anderen zuvor mit mässigem Erfolg. Ich dagegen erschrak jedes Mal so heftig ob der schrillen Glocke direkt hinter meinen vom Tinnitus geplagten Ohren, dass es mich beinahe aus dem Sessel hob, auch heute wieder.

Mais voilà, c'est passé... Laissons un moment de côté la musique et la baguette du chef... Monsieur le Président sortant, cher Pascal, es-tu bien certain que tu ne souhaites pas prolonger ton mandat? Car, après cette session de décembre, tout particulièrement longue et astreignante, tu ne devrais vraiment pas être trop fatigué, non?

Nach dieser kurzen Dezembersession kannst Du unmöglich zu übermüdet sein, um im Februar 2014 diesen Sessel wieder einnehmen zu wollen... Sei es wie es sein mag... Gerne lasse ich Deinen Schwung auf mich übertragen. Ich werde ihn sicher gut gebrauchen können für die Bewältigung der anstehenden grossen Gesetespakete...

Mais parlons encore un peu de toi... Merci, Monsieur le Président, pour ta conduite efficace, compétente et toujours pleine d'humour de nos débats parlementaires. *Compétence* – grâce à ta préparation soignée des dossiers. *Efficacité* – grâce, aussi, à la vitesse de tes paroles... C'est peut-être d'ailleurs pour cela que nous avons connu des sessions aussi courtes. *Humour* – encore, malgré le sérieux des dossiers et des événements que tu as connus comme Président. Ton année aura été marquée, comme tu as déjà relevé:

1. par l'assermentation d'un nouveau Conseiller d'Etat,
2. par des débats constructifs autour de nos hôpitaux,
3. par l'adoption de paquets d'économies aux conséquences importantes pour notre canton et sa population.

So... Bald wirst Du, lieber Pascal, wieder etwas mehr Zeit für Deine Familie haben. Deine Ehefrau hat mir verraten, dass

Sie mit Dir gerne eine längere Reise unternehmen möchte. Inselhüpfen oder Städtereise? Du oder Ihr werdet das Ziel wählen. Die Vizepräsidenten des Grossen Rates steuern einen ersten kleinen Anteil bei.

En conclusion, Monsieur le Président sortant, cher Pascal, je reviens volontiers à la musique! J'ai le grand plaisir de partager ton rêve. Ton rêve de chef d'orchestre. Je t'offre en souvenir de ton année présidentielle cette véritable baguette de chef! Fais-en un usage!

Bon vent à toi, nos vœux t'accompagnent! Merci à toi, Président! Merci à vous, Mesdames et Messieurs, pour votre agréable attention!

—

- La séance est levée à 12 h 25.

Le Président:

Pascal KUENLIN

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

—